



RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	2
Message du président du conseil	3
Message du président et chef de la direction	4
Survol	7
Bénéfices d'OLG pour la Province de l'Ontario	8
Principales données financières	10
Marché du jeu de l'Ontario	12
Exécution du mandat d'OLG	13
Plan « ON joue »	15
« ON joue » – Priorités stratégiques	15
Durabilité à OLG	23
Jeu responsable – Programme <i>Jouez sensé</i>	23
Engagement à l'égard des communautés autochtones	24
Équité, diversité et inclusion	25
Régie	26
Conseil d'administration	27
Équipe de direction	29
Rapport de gestion	30
Responsabilité de la direction pour le rapport annuel	56
Rapport de l'auditeur indépendant	57
États financiers consolidés	61
Notes afférentes aux états financiers consolidés	65

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous sommes tous visés par un traité.

Nous reconnaissons et témoignons avant tout notre gratitude envers la Terre mère.

Nous faisons honneur à l'histoire de l'île de la Tortue – les terres et territoires ancestraux de nombreux peuples autochtones, notamment les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

En tant que personnes vivant sur ces terres, nous reconnaissons notre devoir de cheminer ensemble dans la paix, l'amitié et l'amour. Nous partageons les nombreux cadeaux de la Terre mère et respectons tous les territoires dans l'esprit des traditions des peuples autochtones.

OLG s'engage à promouvoir les principes de vérité et de réconciliation. Nous reconnaissons les relations fondées sur les traités et honorons le savoir, les cultures et les pratiques autochtones.

Nous utilisons la pensée du cœur pour nous efforcer de comprendre, de respecter et de faire vivre ces magnifiques terres que nous partageons : « tant que brillera le soleil, que poussera l'herbe et que couleront les rivières ».

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Depuis 1975, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) a créé de manière responsable une valeur touristique et de divertissement importante et versé environ 62 milliards de dollars en financement direct à la Province de l'Ontario, ce qui a permis d'appuyer les priorités gouvernementales et d'améliorer la vie de la population, des collectivités et des Premières Nations de la province. Le conseil d'administration est fier d'assurer la surveillance et l'encadrement de l'équipe de la haute direction d'OLG, qui continue de respecter cette longue tradition de donner en retour.

En dépit des défis importants auxquels a été confrontée la Société cette année, notamment le report de l'ouverture d'un casino à Toronto à la suite de son agrandissement et la diminution du nombre de gros lots de loterie à valeur élevée, nous avons eu le plaisir de constater qu'OLG offre un excellent rendement financier à la Province à l'exercice 2023-2024.

En tant que conseil d'administration, notre rôle est d'exercer une gouvernance rigoureuse de la Société et à nous assurer qu'elle gère efficacement les risques dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, la concrétisation de sa raison d'être et le maintien de sa compétitivité dans un marché du jeu dynamique qui évolue rapidement. Cela est essentiel pour qu'OLG puisse exécuter son mandat, qui consiste notamment à garantir des dividendes durables et à produire des retombées économiques positives pour la Province.

À cette fin, le conseil reconnaît les efforts déployés par l'équipe de direction d'OLG pour stimuler une croissance nouvelle du secteur du jeu numérique, tout en renforçant les activités primordiales de loterie en magasin et en encourageant les investissements dans le secteur du jeu en établissement qui créent des emplois dans les collectivités de l'Ontario, y compris les Premières Nations.

OLG prend les mesures nécessaires pour optimiser les résultats d'une des plus importantes sources de produits non fiscaux du gouvernement de l'Ontario, appuyant ainsi les collectivités et les Premières Nations de l'Ontario. Parallèlement, la Société maintient une attention constante sur le jeu responsable et la santé des joueurs. Le conseil appuie les investissements permanents d'OLG en matière de responsabilité sociale; nous saluons les mesures qu'elle prend pour atténuer les incidences du jeu problématique et continuellement améliorer son programme de jeu responsable, *Jouez sensé*.

Nous savons que la contribution qu'OLG apporte à l'Ontario ne serait pas possible sans les efforts et l'engagement de ses employés. Au nom du conseil, je tiens à remercier tous les employés d'OLG qui travaillent sans relâche pour faire progresser le précieux travail de cette organisation — et pour l'énorme contribution qu'ils continuent d'apporter à OLG et à l'ensemble de l'Ontario.

Au cours de la prochaine année, le conseil se réjouit de collaborer étroitement avec le ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux — qui a pris charge d'OLG en juin 2024 — et avec l'équipe de la haute direction d'OLG afin de bâtir sur les bases solides que nous avons établies.

De plus, nous sommes confiants que les mesures que nous prenons aujourd'hui pour faire avancer l'organisation permettront à OLG d'avoir une incidence encore plus grande dans l'avenir.



Jim Warren

Président du conseil

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Au nom de toute l'équipe d'OLG, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2023-2024 de la Société, qui évoque une année marquée par des avancées résolues par rapport au plan stratégique « ON joue » et par l'accomplissement continu de notre promesse de donner en retour à la population de l'Ontario.

En dépit de fortes perturbations économiques, nos activités ont dégagé un profit net revenant à la Province (PNRP) de 2,4 milliards de dollars à l'exercice 2023-2024. Cela s'ajoute à l'appui important que nous offrons aux Premières Nations de l'Ontario, aux collectivités d'accueil de nos établissements de jeu, aux organismes de bienfaisance de la province et au secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

OLG est fière d'être le seul fournisseur de jeu qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario. Notre plan stratégique « ON joue » nous permet de nous positionner en tant que chef de file du divertissement créant des partenariats axés sur la valeur et plaçant le client au cœur de tout ce que nous faisons. Guidés par notre stratégie, nous avons continué, à l'exercice 2023-2024, de stimuler la croissance de notre secteur du jeu numérique, tout en renforçant nos secteurs fondamentaux de la loterie en magasin et du jeu en établissement. Pour ce faire, nous avons lancé ce qui se fait de mieux en termes de produits et d'expérience dans davantage de points de contact et de canaux.

L'exercice 2023-2024 a été une autre année record pour le secteur du jeu numérique, le PNRP ayant atteint un nouveau sommet de 332 millions de dollars. En outre, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 750 millions de dollars, une hausse de 12 % en glissement annuel, et le nombre moyen de joueurs mensuels s'est accru de 11 %.

Il y a deux ans, le marché du jeu en ligne en Ontario s'est ouvert à d'autres exploitants, et OLG est passée du statut de seul fournisseur légal de jeu en ligne dans la province pour devenir un acteur parmi d'autres. Les attentes accrues des clients continuent de nous pousser à créer de nouveaux produits et expériences captivants pour continuer d'intéresser les clients et pour stimuler la croissance de notre secteur du jeu numérique — et nous sommes bien positionnés pour livrer concurrence dans un espace numérique en évolution.

Dans le secteur de la loterie aux points de vente, nous continuons d'accroître et d'améliorer notre offre de produits et notre présence chez les détaillants. Cela comprend, par exemple, l'élargissement des points de vente à l'appui des entreprises locales et la mise en œuvre d'un projet pilote consistant à implanter des terminaux de loterie en libre-service dans certains magasins en vue d'un déploiement général à l'échelle provinciale. Les terminaux, qui utilisent certaines des solutions de libre-service les plus avancées du secteur, offrent aux clients une nouvelle façon sûre et pratique d'acheter des produits de loterie. Nous améliorons aussi le service et la commodité pour nos clients grâce à notre processus entièrement numérique de réclamation de lots de loterie en magasin, qui a été lancé juste avant le début de l'exercice. Ce processus simple et facile à suivre a entièrement éliminé l'utilisation de papier pour réclamer un lot de loterie allant de 1 000 \$ à 10 000 \$ en magasin et a réduit de jusqu'à 74 % le délai de traitement.

Dans le secteur du jeu en établissement, nos fournisseurs de services des casinos investissent d'importants capitaux du secteur privé, créent des emplois et produisent des retombées économiques en Ontario. À l'exercice 2023-2024, les fournisseurs de services ont investi 380 millions de dollars dans les immobilisations, montant qui fait partie des quelque 2,5 milliards de dollars investis depuis 2017. Great Canadian Entertainment, notre fournisseur de services dans le regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto, a ouvert le Great Canadian Casino Resort Toronto en juin 2023 — un aménagement de 1 milliard de dollars qui comprend la plus grande salle de jeu au Canada.

Au cours du même mois, nous avons été ravis de nous joindre aux représentants de Hard Rock pour l'inauguration du réaménagement de 350 millions de dollars du casino à Rideau Carleton Raceway à Ottawa. De plus, dans le secteur du jeu en établissement, notre programme de jeu de bienfaisance aide environ 2 400 organismes de bienfaisance à offrir d'importants services dans les collectivités locales. À l'exercice 2023-2024, le programme a célébré un jalon incroyable, plus de 500 millions de dollars ayant été amassés pour les organismes de bienfaisance depuis l'exercice 2005-2006.

Tout en continuant de faire progresser nos secteurs d'activité, nous mettrons l'accent sur l'intégration de la durabilité à tous les aspects de notre travail. Nous sommes déterminés à faire du bien à nos gens, nos collectivités et notre planète dans le cadre de nos activités. Nous nous concentrons notamment sur l'atteinte des normes les plus élevées en matière de jeu responsable, sur le renforcement de nos relations avec les communautés autochtones dans la province, ainsi que sur notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

À OLG, la santé des joueurs demeure notre première priorité. Nous demeurons concentrés sur la mobilisation des joueurs et sur la prévention des effets dommageables du jeu dans l'ensemble de notre offre et de nos produits — et nous ne cesserons jamais de chercher à atteindre les normes les plus élevées en matière de jeu responsable et d'investir dans notre programme *Jouez sensé*. Ce programme fournit aux joueurs les outils et le soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils jouent à nos jeux.

Nous demeurons aussi concentrés sur notre engagement à cultiver et à renforcer nos relations avec les communautés autochtones en Ontario. La Stratégie de réconcili-Action d'OLG vise à faire progresser les principes de vérité et de réconciliation et à nous guider dans l'établissement d'une relation mutuelle bénéfique avec nos partenaires des Premières Nations. La stratégie est une étape importante pour faciliter et faire progresser notre désir d'une relation avec les Premières Nations fondée sur le respect et la volonté d'établir une collaboration étroite.

Parallèlement, nous continuons de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion en tant qu'éléments essentiels de notre culture en milieu de travail. Nous nous efforçons de créer un espace où nos employés peuvent être eux-mêmes et utiliser leur imagination et leurs capacités au bénéfice de la population et de la province de l'Ontario. Nous savons que nos réalisations au cours de l'exercice 2023-2024 n'auraient pas été possibles sans la contribution continue de nos employés. Je tiens à remercier tous les employés d'OLG pour leur profond engagement à l'égard de notre raison d'être : contribuer à l'amélioration de l'Ontario. Ils se présentent tous les jours et travaillent sans relâche pour offrir un excellent divertissement par le jeu et faire une vraie différence pour la population de la province. C'est un honneur de travailler à leurs côtés, et je suis reconnaissant qu'ils aient contribué à inscrire OLG sur deux listes prestigieuses de Forbes au cours du dernier exercice — la liste des meilleurs employeurs au Canada en 2024 et la liste des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada en 2023.

OLG commence un nouvel exercice, et nous sommes ravis des possibilités qui s'offrent à nous alors que nous développons un secteur du jeu solide et que nous libérons encore plus de valeur pour notre entreprise et nos partenariats. En outre, grâce à l'appui du conseil d'administration et de nos collègues au ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, nous continuerons de permettre aux collectivités et aux gens dans cette province merveilleuse de connaître « le plaisir de gagner chez eux ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Duncan Hannay', with a long horizontal stroke extending to the right.

Duncan Hannay

Président et chef de la direction

SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a pour raison d'être de contribuer à l'amélioration de l'Ontario en offrant à ses clients d'excellentes expériences de divertissement. Elle offre du divertissement par le jeu d'une manière socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

Nous adhérons à cinq vérités qui expriment ce que nous défendons et la manière dont nous agissons :

1. **Nous prenons soin de l'Ontario.** Nous sommes là pour faire le bien. Nous aidons à bâtir des collectivités, nous créons des emplois et nous soutenons nos partenaires. Tous nos profits sont réinvestis en Ontario. Donner en retour est au cœur de tout ce que nous faisons. C'est ce qui nous définit. Nous motive. Nous inspire.
2. **Nous sommes une équipe unie.** Nous nous amusons. Nous partageons. Nous lançons des défis. Nous nous respectons, nous nous soutenons et nous nous valorisons mutuellement ainsi que nos partenaires. C'est seulement ensemble que nous pouvons compétitionner et gagner.
3. **Nous nous passionnons pour nos joueurs.** Bien connaître nos joueurs nous permet de leur offrir les sensations fortes qu'ils recherchent, de manière sûre et responsable. Voilà pourquoi ils nous sont fidèles. Leur confiance rend notre entreprise plus solide et améliore notre capacité à donner en retour.
4. **Nous avons de grands rêves et nous encourageons le changement.** Nous voyons grand, nous agissons vite et nous accueillons le changement. Nous sommes audacieux, curieux et ouverts et nous élevons toujours notre jeu.
5. **Nous célébrons nos différences.** Nous apportons tous une valeur ajoutée à l'équipe. Et nos différentes perspectives, origines et orientations font d'OLG un endroit où il fait bon travailler. Ensemble, nous sommes plus créatifs, innovateurs et inclusifs.

OLG exploite et gère la vente de jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) et le jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance) en Ontario, de même que sa plateforme de jeu numérique (OLG.ca et l'application d'OLG/PROLINE pour appareils iOS et Android). Elle contribue aussi au secteur des courses de chevaux de la province.

À l'exercice 2023-2024, les rapports financiers d'OLG étaient répartis dans trois secteurs d'activité.

Loterie (points de vente) – OLG exploite des jeux Sports et de loterie sur terminal et offre des produits de loterie INSTANT par l'entremise de presque 10 000 détaillants dans la province.

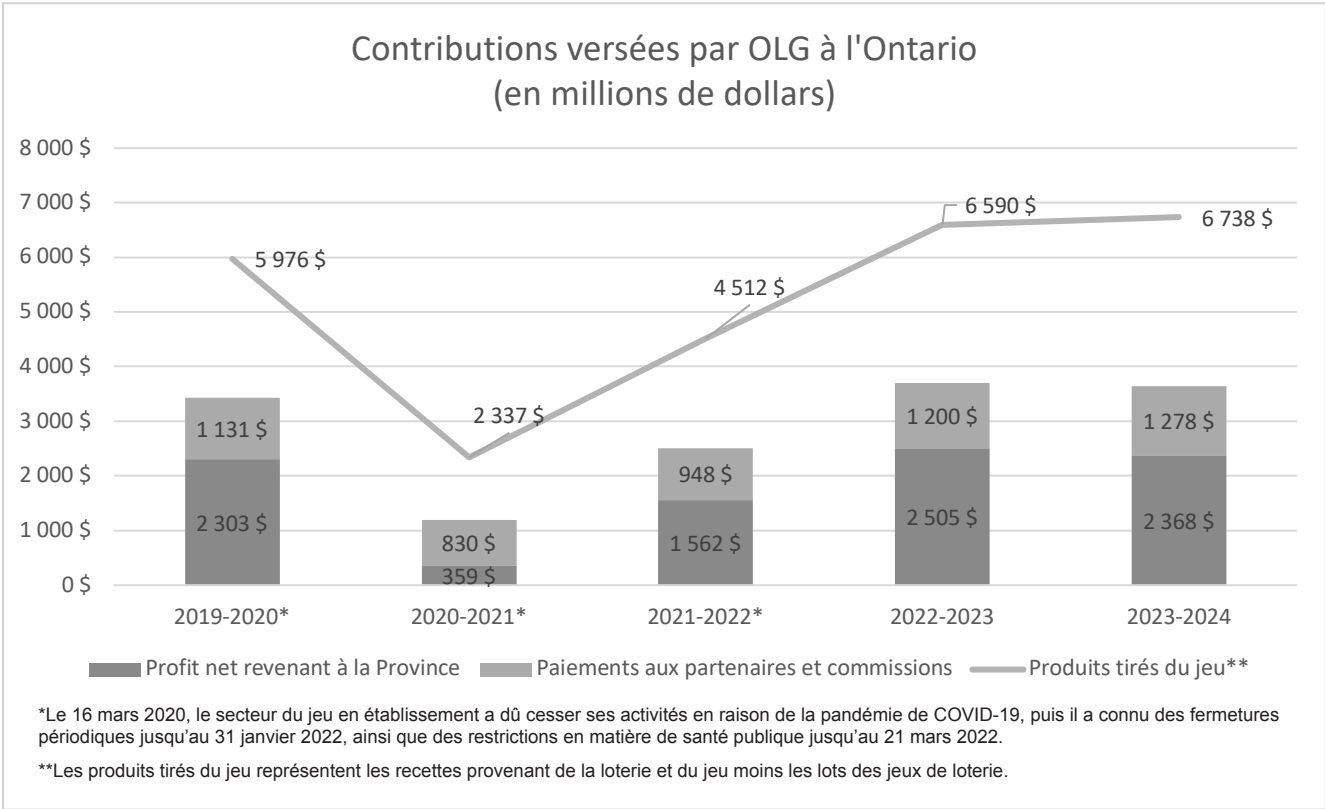
Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance) – OLG est responsable de la conduite et de la gestion du jeu dans 30 casinos et 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Le secteur du jeu en établissement est aussi responsable de l'importante relation d'OLG avec le secteur des courses de chevaux.

Jeu numérique – OLG exploite et gère les jeux de casino en ligne, les jeux de loterie en ligne et les mises sportives en ligne par le biais de sa plateforme de jeu numérique, qui offre des jeux de machines à sous et des jeux sur table (y compris des jeux de casino en direct), neuf jeux de loto (notamment LOTTO MAX et LOTTO 6/49) et des mises sportives sur PROLINE+.

BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Depuis 1975, OLG a généré approximativement 62 milliards de dollars pour la population et la Province de l'Ontario, ce qui a contribué au soutien des priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention et le traitement du jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. De plus, les recettes tirées de la loterie et du jeu profitent à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario, les détaillants de loterie, les organismes de bienfaisance et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Les activités d'OLG ont contribué de bien des façons à l'économie à l'exercice 2023-2024¹, dont certaines sont soulignées ci-dessous.



Voici les paiements aux partenaires et les commissions versés à l'exercice 2023-2024 (lesquels sont inclus dans le graphique ci-dessus) :

- **319 millions de dollars** en commissions versées aux détaillants de loterie de la province;
- **163 millions de dollars** en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, selon les produits bruts que la Société a enregistrés à l'exercice précédent²;
- **113 millions de dollars** en financement direct au secteur des courses de chevaux de l'Ontario par le biais de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé;
- **167 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les casinos traditionnels et les centres de jeu de bienfaisance³;

- **420 millions de dollars** en paiements au gouvernement du Canada pour la TPS/TVH et pour ne pas participer à la vente de billets de loterie;
- **96 millions de dollars** en recettes tirées du jeu de bienfaisance distribuées aux organismes de bienfaisance locaux participants.

¹ Exercice clos le 31 mars 2024 (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024).

² Définis dans l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière.

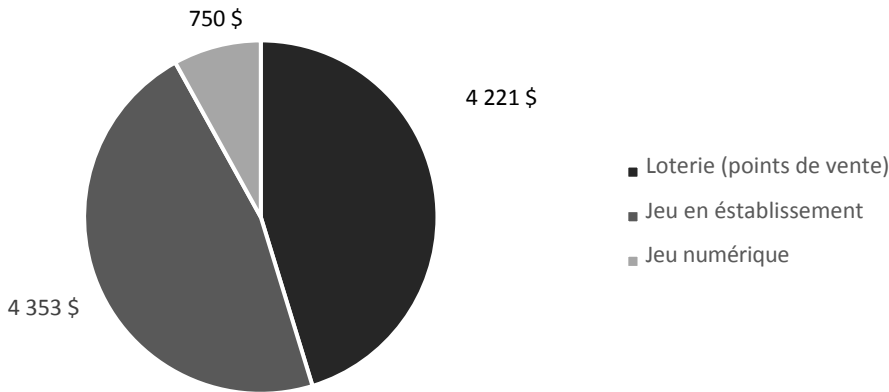
³ Les municipalités d'accueil profitent aussi des revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES¹

À l'exercice 2023-2024, les secteurs de la loterie, du jeu en établissement et du jeu numérique d'OLG ont généré collectivement des recettes sans précédent² de plus de 9,3 milliards de dollars, en dépit des conditions économiques et du marché difficiles qui ont influé sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement. En comparaison de l'exercice précédent, les recettes totales ont augmenté de 126 millions de dollars, ou 1 %, principalement en raison de la croissance continue des secteurs du jeu numérique et du jeu en établissement. À l'exercice 2023-2024, les recettes tirées du jeu en établissement et du jeu numérique ont atteint un sommet inégalé de 4,4 milliards de dollars et de 750 millions de dollars, respectivement. Les recettes tirées de la loterie ont totalisé 4,2 milliards de dollars, en baisse de 136 millions de dollars, surtout en raison de la diminution du nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée et des incidences macroéconomiques négatives sur les points de vente.

OLG a clos l'exercice en affichant un PNRP³ de 2,4 milliards de dollars, soit 137 millions de dollars, ou 5 %, de moins qu'à l'exercice 2022-2023. Le recul s'explique par l'augmentation des paiements aux partenaires, la hausse des dépenses pour appuyer la croissance, la diminution du nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée et l'évolution du portefeuille de produits de loterie vers des produits à faible marge.

Recettes par secteur d'activité
(en millions de dollars)



(en millions de dollars) Exercice clos le 31 mars	2023-24	2022-23
Recettes		
Loterie (points de vente)	4 221 \$	4 357 \$
Jeu en établissement	4 353 \$	4 172 \$
Jeu numérique	750 \$	669 \$
Recettes totales d'OLG	9 324 \$	9 198 \$
Profit net revenant à la		
Province	2 368 \$	2 505 \$

¹ Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Par conséquent, certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

² Les recettes ne sont pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société les considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

³ Le PNRP n'est pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société le considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

Les recettes tirées de chaque secteur d'activité sont définies comme suit :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les recettes tirées de la loterie et du jeu ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu (services de restauration, hébergement, etc.) ni les produits locatifs.

MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

OLG offre des produits de jeu traditionnel, de nouveaux produits de jeu et de nouvelles expériences de divertissement afin de s'assurer de satisfaire et de dépasser les attentes de ses clients actuels et futurs — tout en mettant constamment l'accent sur l'amélioration continue en ce qui a trait au jeu responsable et à la santé des joueurs.

Nous tirons profit de notre secteur fondamental de la loterie pour stimuler la croissance et la valeur de la marque dans la province. Inspirés par notre nouvelle stratégie triennale visant à réinventer la loterie, nous diversifions notre portefeuille de produits de loterie populaires et élargissons ambitieusement notre portée dans de nouveaux canaux de distribution. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour améliorer l'aspect pratique pour les clients en implantant la technologie libre-service dans certains points de vente. En février 2024, nous avons entamé un projet pilote qui comprenait l'implantation de 140 terminaux de loterie en libre-service dans certains magasins — et nous prévoyons terminer le déploiement d'environ 1 400 terminaux en Ontario à l'exercice 2024-2025.

En ce qui concerne le jeu dans les casinos, nous continuons de collaborer avec nos partenaires pour faire progresser des plans d'aménagement ambitieux qui appuieront, pendant des années, le dynamisme à long terme et les sensations fortes de l'expérience des casinos en Ontario. Depuis 2017, les fournisseurs de services de jeu dans les casinos ont investi approximativement 2,5 milliards de dollars dans les immobilisations partout dans la province, ce qui a créé des emplois et stimulé le développement économique des collectivités locales. Au fil du temps, sept nouveaux casinos ont ouvert leurs portes en Ontario. Le Great Canadian Casino Resort Toronto réaménagé a ouvert ses portes, l'aménagement de certaines installations non liées au jeu, notamment des boutiques, se poursuivant. De plus, le réaménagement du casino à Ottawa est en cours et un futur casino est attendu dans la région de Kenora. En outre, le programme de jeu de bienfaisance d'OLG continue d'appuyer les organismes de bienfaisance locaux qui offrent des services importants dans leurs collectivités. Depuis l'exercice 2005-2006, le programme a permis d'amasser plus de 500 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance.

Dans le secteur du jeu numérique, nous accroissons nos activités en accélérant la mise en marché de toutes les catégories numériques afin de proposer plus rapidement des expériences et produits nouveaux aux clients. Il y a deux ans, le marché du jeu numérique en Ontario s'est ouvert à de nouveaux exploitants. L'augmentation de la concurrence dans un marché ouvert, et la légalisation des mises sportives simples sur un événement qui l'a précédée, nous pousse à élaborer des expériences et produits nouveaux pour maintenir l'intérêt des clients. Nous sommes bien positionnés pour continuer à affronter la concurrence dans un marché numérique en pleine évolution.

Un des principaux avantages d'OLG est qu'elle offre aux clients un éventail d'options de divertissement, du jeu dans un casino ou un centre de jeu de bienfaisance local aux jeux de casino ou aux jeux sur table en ligne — et de l'achat de billets de loterie ou du placement de mises sportives chez leur détaillant préféré à l'achat de billets ou au placement de mises sur leur appareil mobile. Contrairement à tout autre concurrent, nous offrons une expérience client complète en ce qui a trait au divertissement par le jeu.

En outre, OLG demeure le seul fournisseur de jeu qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario. À l'exercice 2023-2024, nous avons versé 2,4 milliards de dollars en PNRP — et plus de 1,2 milliard de dollars en paiements aux Premières Nations de l'Ontario, aux municipalités d'accueil de nos établissements, à nos détaillants partenaires et aux nombreux autres.

Nous continuerons à affronter la concurrence en nous appuyant sur nos forces et en restant concentrés sur l'amélioration de l'expérience client grâce à des offres novatrices pour nos clients au cours des prochaines années — toujours avec un engagement fondamental à l'égard des principes rigoureux du jeu responsable.

EXÉCUTION DU MANDAT D'OLG

Par ses activités, OLG aide à renforcer l'Ontario en lui versant des produits en vue d'appuyer les priorités gouvernementales. Voilà son mandat à titre d'organisme de la Couronne.

Pendant l'exercice 2023-2024, OLG relevait de son actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, par le biais du ministre des Finances, qui a orienté la Société par l'entremise de son conseil d'administration et en a établi les priorités spécifiques. Inspirée par ces priorités, OLG fixe ses propres objectifs et orientations stratégiques afin de s'assurer d'exécuter son mandat et de contribuer à renforcer l'Ontario. Les priorités de l'exercice indiquées par le ministre dans la lettre de mandat qu'il a transmise à OLG sont notamment les suivantes :

1. travailler avec Jeux en ligne Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et le gouvernement afin d'appuyer le marché du jeu sur Internet nouvellement lancé, ce qui comprend la recherche d'occasions de promotion croisée du jeu en établissement et du jeu en ligne;
2. travailler avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin d'assurer la conformité à l'ensemble des règlements et un espace de jeu sûr et réglementé pour les consommateurs;
3. continuer d'élaborer des initiatives qui appuient la compétitivité, les gains d'efficacité opérationnelle et l'augmentation des produits d'exploitation, y compris l'élargissement de l'offre numérique, l'évaluation des possibilités quant à l'offre des casinos et l'optimisation du jeu de bienfaisance, tout en collaborant avec le Ministère pour s'assurer que les politiques et les approbations appropriées concordent avec les priorités gouvernementales;
4. continuer d'aider le secteur des courses de chevaux à assurer un avenir durable pour les entreprises, les emplois et les collectivités en milieu rural qui en dépendent en lui fournissant un soutien financier dans le cadre de l'entente de financement à long terme;
5. améliorer les approches axées sur les clients dans tous les secteurs d'activité, tout en s'assurant que les fournisseurs de services du secteur privé, y compris les exploitants du jeu de bienfaisance, adhèrent aux normes en matière de jeu responsable, aux programmes de responsabilité sociale et au respect de la vie privée des clients, qui doit demeurer bien établi;
6. examiner les processus de lutte contre le blanchiment d'argent de tous les exploitants de jeu pour s'assurer qu'ils sont appropriés, fournir une mise à jour sur la stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent d'OLG et se conformer aux exigences réglementaires et législatives nécessaires suivant les besoins;
7. continuer de travailler à l'achèvement des plans d'action en réponse aux recommandations du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière d'audit interne visant à améliorer les activités, l'imputabilité et les produits versés à l'Ontario;
8. continuer de faire preuve de réactivité à l'égard des conclusions de l'audit de l'optimisation des ressources de la vérificatrice générale de l'Ontario en ce qui a trait aux procédures de surveillance et de gestion d'OLG;
9. procéder à la modernisation du jeu en établissement d'OLG, y compris le travail lié au casino de Windsor visant à moderniser le modèle d'exploitation des fournisseurs de services du secteur privé pour tirer profit du capital et du savoir-faire financiers, améliorer l'expérience client et accroître les produits versés à la Province;
10. continuer d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour accroître les possibilités économiques dans la région de Niagara Falls;

11. continuer de travailler avec le gouvernement afin d'appuyer les relations avec les Premières Nations partenaires, y compris l'Ontario First Nations Limited Partnership, en vue d'améliorer l'échange d'informations et les discussions continues de bonne foi sur le partage des produits d'exploitation et d'autres priorités;
12. continuer de travailler avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin de passer en revue les responsabilités et les rôles respectifs de chaque organisme dans la surveillance des fournisseurs de services en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements inutiles.

PLAN « ON JOUE »

En avril 2021, OLG a lancé un plan stratégique pluriannuel, « ON joue » — signalant un nouveau chapitre palpitant pour la Société et une transformation audacieuse qui révolutionnera nos activités.

La stratégie « ON joue » tire profit de nos avantages uniques et approfondit et élargit nos partenariats visant à atteindre nos buts afin de prospérer dans un marché où la concurrence est de plus en plus vive. La stratégie s'appuie sur nos forces, comme notre marque digne de confiance et notre plateforme de jeu responsable (JR) de calibre mondial, tout en augmentant la rentabilité pour la Province et pour nos partenaires.

Dans la progression de notre plan « ON joue », nous sommes inspirés par trois aspirations conçues pour nous aider à renforcer notre position à titre de chef de file du divertissement en Ontario.

1. Être un chef de file du marché du jeu entièrement axé sur le client au Canada et doté d'une plateforme de divertissement numérique admirée mondialement et d'une marque dominante à voies multiples qui est un centre d'excellence de l'innovation en matière de produits et de technologies.
2. Être un des meilleurs employeurs et avoir une culture gagnante. Pour ce faire, il faut notamment être une organisation dont la main-d'œuvre est souple, sympathique, responsable et axée sur les résultats et qui a un esprit compétitif et une capacité à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents.
3. Être un partenaire exemplaire reconnu pour sa création de valeur qui se distingue par une feuille de route impeccable auprès de son actionnaire, ses intervenants et ses partenaires commerciaux.

Pour réaliser ses aspirations, OLG a désigné ses cinq priorités stratégiques.

« ON JOUE » – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

PRIORITÉ N° 1. *Établir une culture agréable, inclusive et axée sur les résultats qui est une destination pour les meilleurs talents.*

Les employés d'OLG apportent tous une valeur ajoutée à l'équipe, et nos différentes perspectives, origines et orientations font d'OLG un endroit où il fait bon travailler — parce que, ensemble, nous sommes plus créatifs, innovateurs et inclusifs.

OLG est déterminée à créer une culture d'inclusion dans laquelle les différences des employés sont valorisées et célébrées — et l'équité, la diversité et l'inclusion sont fermement intégrées dans l'orientation de l'organisation, ce qui renforce la justice et l'équité en tant que pilier de la réussite. En décembre 2023, OLG a mené son quatrième recensement sur l'équité, la diversité et l'inclusion auprès des employés, ce qui l'aide à mieux comprendre sa constitution et la manière dont les employés perçoivent sa culture, ses programmes et ses politiques. Cette année, sa note concernant l'inclusion a été de 72 % — en hausse de 16 points par rapport à 2020, la première année que le recensement a été mené — ce qui la place bien au-delà des normes sectorielles.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, OLG s'emploie à favoriser un environnement accessible et inclusif sur ses lieux de travail. À l'exercice 2023-2024, la Société a achevé les travaux de son projet de revitalisation des lieux de travail à son bureau à Toronto et a commencé les travaux à son siège social situé à Sault Ste. Marie. Une partie importante de ce projet consiste à doter ces lieux de travail d'espaces accessibles.

L'accent que nous mettons sur l'équité, la diversité et l'inclusion est une des façons dont nous travaillons à améliorer l'environnement de travail de nos employés — et nous sommes encouragés de constater que bon nombre de nos employés estiment que l'organisation est un endroit où il fait bon travailler. En janvier 2024, nos employés ont contribué à inscrire OLG sur la liste des meilleurs employeurs au Canada de Forbes pour la troisième année consécutive. En outre, au cours du même mois, 1 300 employés d'OLG ont participé à son enquête annuelle sur la mobilisation des employés, ce qui s'est traduit par une note de 81 % à cet égard.

Nous mettons aussi l'accent sur la création d'un environnement dans lequel les employés d'OLG se sentent en sécurité et appuyés à l'égard de la prise de risques calculés qui permettent la croissance et l'innovation. En novembre 2022, OLG a lancé sa première enquête sur la culture du risque afin d'établir une note de base concernant la culture du risque. En février 2024, OLG a mené sa deuxième enquête sur la culture du risque; sa note globale s'est accrue de deux points pour atteindre 76 %.

Nos employés sont au service de notre raison d'être qui consiste à contribuer à l'amélioration de l'Ontario, notamment en optimisant la valeur de nos activités pour notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et, en définitive, la population de la province. Nous veillons à atteindre nos objectifs de façon productive en cherchant de nouvelles méthodes de travail et en adoptant des approches souples afin d'offrir une excellente expérience de divertissement. Une des manières dont nous suivons le degré de productivité est en mesurant le PNRP total d'OLG par employé à temps plein de la Société. Bien qu'OLG ait pris des mesures pour gérer efficacement sa main-d'œuvre à l'exercice 2023-2024, son PNRP par employé temps plein a été inférieur à la cible de 1,70 million de dollars à cause de la conjoncture macroéconomique difficile.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-2024 Cible	2023-2024 Réel
Note d'inclusion	Mesure la diversité organisationnelle d'OLG au moyen de l'outil Diversio.	64 %	72 %
Note de mobilisation des employés*	Mesure le sentiment des employés d'OLG.	80 %	81 %
Note de culture du risque	Mesure l'état de la culture du risque au sein de la Société.	76 %	76 %
PNRP par ETP	Mesure le PNRP total par employé à temps plein d'OLG.	1,70 M\$	1,67 M\$

*OLG a utilisé la méthodologie d'enquête sur la mobilisation des employés de McLean and Company pour mesurer le taux d'employés qui sont « presque » et « entièrement » mobilisés.

PRIORITÉ N° 2. *Stimuler la croissance de la part de marché du jeu numérique et accélérer la mise en marché.*

Notre stratégie repose sur la progression de notre capacité numérique; la fidélisation des clients du jeu numérique ainsi que l'acquisition et l'intégration sans relâche de nouveaux joueurs; le déploiement d'une offre de nouveaux produits qui interpelle les joueurs; et l'établissement de partenariats novateurs qui accéléreront la croissance du secteur du jeu numérique. OLG prospère dans l'espace numérique grâce à l'adoption d'approches souples et à l'offre d'une nouvelle valeur à ses clients et ses partenaires.

La légalisation et l'ouverture du marché du jeu en ligne en Ontario en avril 2022 ont permis à de nombreux exploitants du « marché gris » d'obtenir des licences et d'ouvrir des plateformes légales dans la province. Dans ce nouveau paysage, OLG est demeurée concurrentielle et a conservé une

part de marché importante en misant sur sa proposition de marque unique et en continuant de peaufiner ses produits numériques de mises sportives, de casino et de loterie.

À l'exercice 2023-2024, les recettes tirées du jeu numérique ont totalisé 750 millions de dollars, ce qui représente une augmentation en glissement annuel de 12 %, et le nombre moyen de joueurs mensuels s'est accru de 11 %. En outre, le profit net revenant à la Province provenant des activités numériques d'OLG a atteint un nouveau sommet de 332 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, OLG a lancé plusieurs initiatives et produits liés au jeu numérique.

À l'exercice 2023-2024, plus de 290 nouveaux jeux ont été lancés sur OLG.ca, deux nouveaux fournisseurs de jeu de casino en ligne se sont ajoutés et de nouveaux types de mise ont été lancés sur Proline+, notamment les mises combinées sur un même match. De nouveaux modes de paiement ont été lancés pour les joueurs, notamment les virements Interac et les paiements par carte de crédit American Express, et des améliorations ont été apportées au processus d'intégration des clients. OLG a aussi lancé des fonctions liées à l'expérience client, comme une nouvelle fonction « Favoris » sur OLG.ca et sur l'application d'OLG, ainsi qu'une fonction de recherche de jeu mise à niveau.

En août 2023, OLG a ajouté LOTTARIO à OLG.ca et à l'application d'OLG — ce qui accroît le nombre d'options de loterie en ligne offertes aux clients. De plus, cette année, OLG a lancé le jeu en groupe pour la loterie en ligne sur OLG.ca et sur l'application d'OLG — c'est un plaisir de jouer à la loterie en ligne avec des amis, des membres de la famille ou des collègues. La nouvelle plateforme de jeu en groupe en ligne d'OLG tire profit d'une pratique de longue date des joueurs aux points de vente, la mise en commun de fonds par un groupe de personnes pour acheter des billets. Le jeu en groupe rend l'expérience en ligne plus sociale, tout en réduisant le fardeau administratif de recueillir les fonds et de distribuer les gains. Si un groupe gagne, le système divise automatiquement le lot également entre les membres du groupe qui ont pris part au jeu en groupe. Tout joueur inscrit peut créer un groupe et inviter d'autres joueurs inscrits à s'y joindre. Le jeu en groupe est offert en ligne pour LOTTO MAX, LOTTO 6/49, ONTARIO 49 et LOTTARIO.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-2024 Cible	2023-2024 Réal
Recettes tirées du jeu numérique*	Mesure les produits bruts tirés du jeu d'OLG.	727 M\$	750 M\$

*Cet indicateur de rendement clé n'est pas inclus dans le Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.

PRIORITÉ N° 3. Optimiser le jeu en établissement et trouver de nouvelles occasions de croissance.

En partenariat avec ses fournisseurs de services de jeu dans les casinos, OLG demeure déterminée à améliorer le dynamisme et l'enthousiasme à long terme de l'expérience dans les casinos en Ontario. À l'exercice 2023-2024, ses fournisseurs de services ont investi 380 millions de dollars supplémentaires dans les immobilisations du secteur privé, pour des investissements totaux d'environ 2,5 milliards de dollars depuis 2017, ce qui a créé des emplois et généré des retombées économiques dans l'ensemble de Ontario.

Great Canadian Entertainment (GCE), notre fournisseur de services dans le regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto, a ouvert le Great Canadian Casino Resort Toronto en juin 2023. L'aménagement dans son ensemble représente un investissement de 1 milliard de dollars, qui a créé presque 2 000 emplois et qui aura des répercussions économiques de plus de 500 millions de dollars. L'aménagement se poursuit sur le site, GCE devant ajouter des boutiques afin d'encore améliorer l'expérience des clients.

En avril 2023, GCE a aussi tenu la cérémonie d'inauguration du Pickering Casino Resort, un aménagement de 500 millions de dollars à l'est de Toronto. En plus de créer plus de 1 000 emplois dans la collectivité, le casino a permis, depuis le début des activités en juillet 2021, de verser à la Ville de Pickering 18 millions de dollars en paiements d'OLG en vertu de la convention de redevances liées à l'accueil d'un établissement de jeu. En outre, en janvier 2024, GCE a annoncé l'ouverture officielle d'une nouvelle salle de divertissement et d'événements spéciaux en direct au Great Blue Heron Casino & Hotel. D'une capacité totale de presque 800 personnes, la salle peut accueillir un large éventail d'événements, que ce soit des prestations d'artistes, des concerts ou des rassemblements d'entreprise.

OLG a été ravie de se joindre aux représentants de Hard Rock en juin 2023 pour la cérémonie d'inauguration d'un réaménagement majeur du casino à Rideau Carleton Raceway à Ottawa. Hard Rock estime que l'aménagement, qui devrait être achevé au printemps 2025, représentera un investissement en immobilisations de 350 millions de dollars et devrait créer des milliers d'emplois — à la fois pendant sa construction et dans ses activités courantes.

À l'exercice 2023-2024, OLG a lancé un processus d'approvisionnement pour sélectionner un fournisseur de services pour la gestion courante des activités de jeu du casino à Windsor — qui est le dernier établissement à passer par le processus d'approvisionnement d'OLG relatif au jeu en établissement. Le processus a commencé en avril 2023 par un appel de présélection qui a permis à OLG de présélectionner les proposants qui passeraient à l'étape de la demande de propositions, qui a par la suite été lancée en octobre 2023. OLG prévoit annoncer le proposant sélectionné en 2025.

Le programme de jeu de bienfaisance d'OLG, de concert avec les partenaires sectoriels de la Société, continue d'améliorer la vie des Ontariens en appuyant approximativement 2 400 organismes de bienfaisance locaux. À l'exercice 2023-2024, le programme a atteint un jalon, plus de 500 millions de dollars ayant été amassés pour les organismes de bienfaisance depuis l'exercice 2005-2006.

OLG appuie le secteur des courses de chevaux de l'Ontario en lui versant des fonds opérationnels annuels. En outre, nous travaillons en partenariat étroit avec la Commission des courses de l'Ontario pour promouvoir les courses de chevaux en tant qu'expérience de divertissement unique.

Le maintien de relations solides avec nos partenaires sectoriels est essentiel pour accomplir nos priorités stratégiques et trouver de nouvelles possibilités de croissance. OLG effectue un suivi de la mesure de la satisfaction de ses partenaires du jeu en établissement par l'indice de recommandation client — un paramètre d'étude de marché couramment utilisé — qui mesure sur une échelle de 11 points la probabilité qu'un répondant mentionne OLG comme partenaire indéfectible. À l'exercice 2023-2024, l'indice de la Société a été de 41.

À l'exercice 2023-2024, les produits bruts tirés du jeu (soit les recettes) dans les casinos se sont établis à 4,0 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 3 % en glissement annuel. En outre, les fournisseurs de services de jeu dans les casinos ont employé environ 7 726 équivalents temps plein (ETP). Les produits bruts tirés du jeu dans les casinos et le nombre d'ETP des fournisseurs de services ont été inférieurs aux cibles puisqu'ils ont tous deux été touchés par les retards dans l'aménagement du Great Canadian Casino Resort Toronto et la fermeture temporaire des casinos Gateway en raison d'un incident de cybersécurité.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-24 Cible	2023-24 Réal
Indice de recommandation client du jeu en établissement*	Évalue la satisfaction des fournisseurs de services et des partenaires du secteur envers leur partenariat avec OLG au moyen d'une version personnalisée de l'indice de recommandation client, un paramètre d'étude de marché couramment utilisé.	25**	41
Indicateur Produits bruts tirés du jeu dans les casinos	Mesure les produits bruts tirés du jeu d'OLG.	4,5 G\$	4,0 G\$
Indicateur ETP des fournisseurs de services de jeu dans les casinos	Mesure le nombre total d'ETP des fournisseurs de services dans nos casinos.	9 215	7 726
Indicateur Investissements en immobilisations dans les casinos	Mesure les investissements en immobilisations annuels des fournisseurs de services.	295 M\$	380 M\$

*Cet indicateur de rendement clé était auparavant inclus dans la priorité n° 5 du Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.

**Cible actualisée du Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.

PRIORITÉ N° 4. Éliminer les obstacles à l'élargissement du secteur de la loterie et en tirer activement profit en tant qu'avantage concurrentiel.

La vision de notre secteur de la loterie est de révolutionner le jeu en étant entièrement axés sur nos clients, en habilitant nos employés et en favorisant la rapidité opérationnelle en dotant nos gens des meilleurs outils et processus. Tout cela fait partie de la nouvelle stratégie triennale de réinvention de la loterie que nous avons lancée en mai 2023 pour nous aider à acquérir une plus grande part du marché disponible et à assurer la réussite de nos activités.

La loterie étant au centre de nos activités, nous continuons à accroître et à améliorer notre offre et notre présence chez les détaillants, à ajouter de nouveaux produits et à améliorer les jeux existants.

À l'exercice 2023-2024, OLG a lancé deux nouveaux produits novateurs offrant une expérience unique aux clients de la loterie. Le billet INSTANT LIVING LUCKY WITH LUKE COMBS à 10 \$, qui a été lancé en août 2023, offrait la seule occasion au Canada de gagner des billets pour un spectacle à Nashville de la grande vedette de la musique country, Luke Combs — en plus de pouvoir participer à un concours avec d'autres gagnants de jeux de loterie « Living Lucky with Luke Combs » en Amérique du Nord et de courir la chance de gagner un lot de 500 000 \$US. Le nouveau billet INSTANT GOLD PURSUIT à 25 \$, qui a été lancé en janvier 2024, combine l'exaltation d'un billet à gratter à une variante originale des tirages de loterie classiques — les numéros gagnants ont déjà été tirés, et les joueurs vivent l'expérience palpitante de la recherche d'un billet qui correspond à ces numéros gagnants.

À OLG, le client est au cœur de tout ce que nous faisons — et nous avons écouté nos joueurs qui nous ont demandé d'augmenter les chances de gagner. Pour ce faire, nous avons lancé le nouveau jeu de loterie MERRY MILLIONS en novembre 2023. Le jeu offrait 408 lots allant de 1 000 \$ à 1 million de dollars — tous garantis grâce à la structure de style tombola du jeu. Nous avons aussi réinventé des jeux existants, notamment en lançant notre promotion Dream Draws en mars 2024, exclusivement pour les joueurs de LOTTO MAX en Ontario. Pendant une période limitée, chaque achat à 5 \$ de LOTTO MAX

dans les points de vente d'OLG participants comprenait un billet DREAM DRAWS donnant la chance de gagner jusqu'à 100 000 \$.

Nous améliorons aussi l'aspect pratique pour les clients avec de nouveaux points de vente et un projet pilote de technologie libre-service dans certains magasins. En octobre 2023, nous avons commencé à offrir la vente aux caisses de LOTTO MAX, de LOTTO 6/49 et d'ENCORE dans certaines épiceries No Frills en Ontario. En février 2024, nous avons entamé un projet pilote d'installation de 140 terminaux de loterie en libre-service dans certains points de vente pour améliorer l'expérience des clients de loterie. Les clients peuvent utiliser les terminaux pour acheter des jeux de loterie nationaux et régionaux, ainsi qu'une vaste sélection des billets INSTANT les plus populaires. Nous prévoyons déployer d'autres terminaux en Ontario à l'exercice 2024-2025.

Cette année, nous avons aussi célébré le 30^e anniversaire de notre tonalité gagnante emblématique « Winner! Gagnant! ». La tonalité bien connue est entendue chaque fois que quelqu'un gagne avec OLG en magasin ou sur l'application. Après trois décennies, la tonalité a fait l'objet d'un tout nouveau remix des artistes ontariens Loud Luxury et Preston Pablo, qui a été dévoilé en août 2023 au VELD Music Festival.

À l'exercice 2023-2024, le taux de participation à la loterie, qui mesure la fréquence à laquelle les Ontariens jouent à la loterie, s'est établi à 34 % et les recettes tirées de la loterie en magasin et en ligne (à l'exclusion des billets Sports) ont totalisé 4,11 milliards de dollars, ce qui est inférieur à la cible en raison de la diminution du nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée et des incidences macroéconomiques négatives qui ont fait reculer les dépenses discrétionnaires des consommateurs aux points de vente.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-24 Cible	2023-24 Réel
Indicateur Participation des joueurs*	Mesure la fréquence à laquelle les Ontariens jouent avec OLG.	40 %	34 %
Indicateur Recettes tirées de la loterie (loterie en ligne et en magasin, à l'exclusion des billets Sports)*	Mesure les résultats annuels d'OLG en matière de loterie.	4,39 G\$	4,11 G\$

**Indicateurs actualisés du Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.*

PRIORITÉ N° 5. *Être entièrement axés sur la compréhension de nos clients et sur la santé des joueurs — et être un partenaire exceptionnel pour nos partenaires.*

Dans tous les secteurs d'activité, OLG accorde la priorité à la santé des joueurs et fait évoluer ses produits et ses méthodes de travail pour satisfaire les attentes des clients.

OLG est entièrement axée sur la compréhension de ses clients pour tous les produits et canaux. Nous investissons dans la veille stratégique, la gestion des résultats et l'analyse prédictive pour mieux comprendre le client afin de pouvoir rapidement interpréter les nouvelles préférences et nous y adapter.

OLG a continué de renforcer ses capacités d'utilisation des données pour améliorer l'expérience client. À l'exercice 2023-2024, nous avons lancé une demande d'approvisionnement pour une plateforme Données du client qui nous aidera à faire progresser nos capacités en matière de données et d'analytique des clients. Nous avons aussi continué de tirer profit des données et renseignements

sur les clients recueillis à partir de notre programme Voix du client pour façonner la segmentation et le ciblage et pour élaborer des plans d'action en vue d'améliorer le parcours de bout en bout du client.

En outre, la numérisation de notre processus de réclamation de lots a réduit de 74 % le délai de traitement moyen pour les clients au cours de l'exercice et l'automatisation des tirages de loterie et de la répartition des lots nous a permis de réaliser des gains d'efficacité importants. Nous effectuons aussi le suivi de plus de 40 mesures spécifiques prises durant l'exercice pour accroître la satisfaction des clients en magasin et en ligne, notamment l'amélioration de produits et de l'expérience utilisateur et le lancement de nouveaux jeux. De plus, nous avons lancé plus de 100 séances de coaching des représentants du service à la clientèle afin d'améliorer proactivement la satisfaction des clients.

Nous mesurons la satisfaction de nos clients du jeu en magasin et en ligne par le biais de deux taux de satisfaction des clients — un qui est axé sur les produits et l'autre, sur les services. À l'exercice 2023-2024, nos taux de satisfaction des clients à l'égard des produits et des services ont été de 54 % et de 73 %, respectivement.

Les données empiriques sont la base de notre programme de jeu responsable, *Jouez sensé*, et nous utilisons des indicateurs de rendement clés, des paramètres et des analyses prédictives pour continuellement améliorer les efforts que nous déployons de façon mesurable. Nous utilisons notamment l'indice de santé des joueurs de la Société, qui mesure le risque de jeu problématique de nos joueurs dans tous les secteurs d'activité d'OLG. À l'exercice 2023-2024, OLG a obtenu un indice de santé des joueurs de la Société de 97 %. Nous continuerons d'améliorer notre programme grâce aux nouvelles recherches et aux pratiques exemplaires — puisque nous valorisons le bien-être global de nos joueurs et que nous voulons qu'ils jouent de façon éclairée et responsable.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-24 Cible	2023-24 Réal
Taux de satisfaction des clients (produits)	Mesure le taux de joueurs satisfaits des produits et des services en magasin et en ligne.	49 % à 52 %	54 %
Taux de satisfaction des clients (services)		72 % à 75 %	73 %
Indice de santé des joueurs de la Société*	Mesure la santé des joueurs dans tous les secteurs d'activité d'OLG.	95 %	97 %

*L'indice est calculé, au moyen d'un questionnaire sur le jeu problématique envoyé trimestriellement, en tant qu'estimation du pourcentage de tous les joueurs récents d'OLG dont le risque d'être aux prises avec un problème de jeu n'est ni grave ni élevé.

PRIORITÉ N° 6. *S'assurer que nos activités internes permettent l'exécution efficace et réussie de nos priorités stratégiques et de nos objectifs organisationnels.*

À l'exercice 2023-2024, OLG a ajouté à son plan stratégique une couche fondamentale qui examine les capacités, les processus et les technologies pour s'assurer qu'ils permettent l'exécution efficace et réussie de ses priorités stratégiques. Nos initiatives habilitantes opérationnelles sont nos fonctions de services partagés liées aux technologies, aux outils, aux gens et aux processus qui appuient la façon dont nous travaillons ensemble, réalisons des gains d'efficacité et atténuons les risques.

Par exemple, à l'exercice 2023-2024, l'indice de santé en matière de lutte contre le blanchiment d'argent d'OLG s'est établi à 94 %. Notre vaste cadre de lutte contre le blanchiment d'argent a permis de prévenir, de détecter et de combattre le blanchiment d'argent dans les établissements de jeu en Ontario. OLG prend au sérieux l'intégrité du jeu et utilise un indice de santé en matière de lutte contre

le blanchiment d'argent pour mesurer l'efficacité opérationnelle des éléments du programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

En janvier 2024, OLG a tenu un sommet sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui a réuni des participants du secteur du jeu de l'Ontario afin de partager des idées et des perspectives et d'engager un dialogue au sujet du blanchiment d'argent et d'autres enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés alors que nous continuons de travailler ensemble pour combattre les activités illégales en Ontario. Nous savons qu'un écosystème de participants et d'activités — et un esprit de partenariat — est nécessaire pour réussir dans la lutte contre le blanchiment d'argent en Ontario. OLG s'emploie vivement à collaborer et à échanger des informations avec ses fournisseurs de services, les forces de l'ordre et les organismes de réglementation.

La cybersécurité est un autre domaine prioritaire pour OLG. Nous savons que le secteur du jeu — surtout le secteur du jeu dans les casinos — continuera d'être une cible intéressante pour les cybercriminels, et nous avons constaté que les casinos de l'Ontario ne sont pas immunisés contre la hausse mondiale des incidents de cybersécurité. Outre les répercussions opérationnelles et les coûts financiers importants, les cyberattaques et les cyberintrusions peuvent sérieusement éroder la confiance que nous nous sommes efforcés de bâtir avec nos clients. Voilà pourquoi OLG élabore et met en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité d'entreprise pour protéger ses informations et ses technologies, ainsi que pour s'assurer que la Société et ses fournisseurs de services tiers sont dotés de mécanismes et de contrôles de sécurité.

En décembre 2023, OLG a réuni des experts du secteur pour un sommet virtuel qui comportait des discussions entre experts sur les risques auxquels est confronté le secteur du jeu aujourd'hui. Le public, principalement composé de fournisseurs de services du jeu en établissement et d'employés internes d'OLG, a assisté au sommet par le biais d'une diffusion en direct sécurisée. Pour suivre le rythme toujours plus rapide et la sophistication de plus en plus élevée des cyberattaques, les membres du secteur doivent travailler ensemble et apprendre les uns des autres — en engageant des discussions et en partageant leurs expériences, leurs connaissances et leurs points de vue variés.

Progrès réalisés			
Indicateur de rendement clé	Définition	2023-24 Cible	2023-24 Réal
Indice de santé en matière de lutte contre le blanchiment d'argent*	Mesure une série d'indicateurs qui évaluent les résultats d'OLG et des fournisseurs de services.	85 %	94 %

**Indice composé mesurant l'efficacité opérationnelle des éléments du programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Cet indicateur de rendement clé était auparavant inclus dans la priorité n° 5 du Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.*

DURABILITÉ À OLG

L'accent que nous mettons sur la durabilité est une partie importante de notre plan « ON joue » et il nous aide à concrétiser notre raison d'être consistant à contribuer à l'amélioration de l'Ontario. OLG intègre la durabilité à tous les aspects de son travail. Et, au sein de la Société, cela signifie toutes les façons dont nous faisons du bien à nos gens, à nos collectivités et à notre planète — tout en faisant de bonnes affaires.

OLG élabore un plan de durabilité qui s'harmonisera avec sa vision et sa raison d'être globales et qui examinera comment nous pouvons tirer profit de nos solides programmes en matière de responsabilité sociale de la Société, de nos pratiques de gouvernance rigoureuses et de nos initiatives environnementales existantes et comment nous pouvons nous y appuyer. Il s'agira d'une partie importante des efforts que nous déployons pour créer un modèle d'affaires durable appuyant notre travail dans des domaines d'intérêt clés, y compris le jeu responsable et le renforcement de nos relations avec les communautés autochtones, ainsi que notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

JEU RESPONSABLE – PROGRAMME *JOUEZ SENSÉ*

Le programme *Jouez sensé* fournit aux joueurs les outils et le soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils jouent à nos jeux dans l'ensemble de nos produits et notre offre — qu'ils achètent un billet de loterie, qu'ils jouent dans un casino ou un centre de jeu de bienfaisance, qu'ils jouent à nos jeux de casino en ligne ou qu'ils placent des mises sur notre répertoire de mises sportives, PROLINE+.

Le programme de JR d'OLG est guidé par notre plan triennal concernant le jeu responsable; la version actuelle va de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2024-2025 — le dernier exercice du plan mettant l'accent sur l'amélioration du programme et des contrôles en matière de JR sur OLG.ca. Ce plan énonce notre ambition et notre intention d'accroître l'incidence positive de notre programme de JR tout en favorisant la confiance à l'égard de notre marque axée sur des principes.

À l'exercice 2023-2024, OLG a consacré 29 millions de dollars à son programme et à ses ressources en matière de JR, notamment les centres *Jouez sensé*, la sensibilisation et les technologies, la prestation de programmes, la formation du personnel et l'autoexclusion, y compris les coûts en capital des systèmes de reconnaissance faciale. La Société a aussi accordé une tranche initiale de financement au programme d'investissement communautaire (PIC), qui soutient les projets communautaires visant à prévenir et à réduire les effets dommageables du jeu dans les populations vulnérables et mal desservies. Greo Evidence Insights, un organisme indépendant de transfert et d'échange de connaissances comptant 25 ans d'expérience dans le domaine du jeu en toute sécurité, octroie des fonds de façon indépendante et supervise le programme. Au cours du prochain exercice (2024-2025), OLG a l'intention d'accroître sa contribution au PIC, ce qui portera à 760 000 \$ l'investissement total sur deux ans dans ce programme.

Les centres *Jouez sensé* sont une partie essentielle de notre programme *Jouez sensé*. Ils sont situés dans les casinos et les centres de jeu de bienfaisance et sont exploités au nom d'OLG par le Conseil du jeu responsable (CJR). En 2022, OLG a commencé les travaux de rénovation des centres *Jouez sensé* dans les casinos pour créer un espace éducatif plus accueillant et plus informatif où les joueurs peuvent prendre une pause, en apprendre sur les saines habitudes de jeu et, au besoin, obtenir de l'aide. À la fin de l'exercice, trois centres *Jouez sensé* avaient été rénovés; d'autres rénovations sont prévues à l'exercice 2024-2025.

OLG obtient le niveau d'accréditation le plus élevé (niveau 4) de la World Lottery Association depuis 2010. En février 2022, nous avons obtenu le renouvellement pendant trois ans de notre accréditation du CJR pour OLG.ca.

Nous continuerons d'améliorer notre programme par le biais de nouvelles recherches et pratiques exemplaires — parce que nous valorisons le bien-être global de nos joueurs et que nous tenons à ce qu'ils jouent de façon éclairée et responsable.

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

OLG est très engagée dans sa relation avec les Premières Nations par le biais d'une approche plus collaborative et du travail qui fait progresser la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Nous entreprenons l'élaboration d'une feuille de route intitulée « Stratégie de réconcili-Action d'OLG », qui fournira une voie réfléchie et réalisable pour renforcer notre relation avec les Premières Nations et pour faire progresser sensiblement les principes de réconciliation.

OLG verse 1,7 % de ses produits bruts annuels, tels qu'ils sont définis dans l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, à l'Ontario First Nation (2008) Limited Partnership (OFNLP), qui les distribue ensuite à 132 Premières Nations en Ontario. À l'exercice 2023-2024, le paiement en vertu de cette entente s'est établi à 163 millions de dollars. En outre, la Première Nation mississauga de l'île Scugog (MSIFN), qui accueille le Great Blue Heron Casino, et la Première Nation chippewa de Rama (RFN), qui accueille le Casino Rama, bénéficient directement des paiements liés aux établissements — ainsi que du développement économique direct et indirect, y compris la création d'emplois.

Toutefois, nous savons que notre engagement à l'égard des communautés autochtones en Ontario ne doit pas se limiter à l'aide financière.

En mai 2023, OLG s'est fièrement associée à la NBA pour commanditer le premier match de la WNBA au Canada, qui a eu lieu à Toronto. L'événement a également mis en vedette Emily Mandamin, la première boursière du basketball collégial de la Première Nation indépendante Iskatewizaagegan, n° 39 — une communauté située dans le nord-ouest de l'Ontario. De plus, OLG a travaillé avec la communauté d'origine d'Emily pour remettre entièrement en état le terrain de basketball local — un lieu spécial pour Emily, puisque c'est là qu'elle a trouvé la sécurité pour surmonter les nombreux défis de la vie auxquels elle a été confrontée au sein d'une Première Nation isolée comptant peu de membres. Le nouveau terrain, qui comprend une magnifique murale réalisée par l'artiste autochtone Alicia Kejick, a été dévoilé en juin 2023 lors d'un événement communautaire qui comportait une séance d'entraînement de basketball tenue par la NBA/WNBA. Le terrain profitera aux enfants de la communauté pour les générations à venir.

En octobre 2023, OLG s'est fièrement appuyée sur sa relation de longue date avec PLATO, la première entreprise d'essai de logiciels et de services technologiques appartenant majoritairement à des Autochtones, pour soutenir le lancement de son programme de formation des testeurs de logiciels à Sault Ste. Marie (Ontario). Depuis 2015, PLATO offre un modèle de formation et d'emploi dans les communautés au Canada, notamment à Sault Ste. Marie, à Ottawa et à Toronto. La cohorte de 2023 marque la quatrième classe offerte à Sault Ste. Marie depuis que l'entreprise y a ouvert son centre de prestation de services en 2019. Le parrainage d'OLG aide PLATO à former 15 étudiants autochtones et, en définitive, à leur offrir un emploi.

À l'exercice 2023-2024, certains employés d'OLG ont pris part au programme d'apprentissage dirigé par des Autochtones « Grow with Gabegendaadowin » à l'Université Algoma, qui permet d'améliorer la compréhension entre les communautés autochtones et non autochtones. « Gabegendaadowin » signifie « respect mutuel », « obligeance » et « souci des autres ». Le programme intensif de deux

jours se conclut par l'élaboration par les apprenants d'un plan d'action personnel et professionnel de « réconciliation ».

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

OLG valorise, promeut et reflète l'équité, la diversité et l'inclusion en tant qu'éléments essentiels de sa culture — où les employés peuvent être eux-mêmes et utiliser leur imagination et leurs capacités au bénéfice de la population et de la province de l'Ontario.

Notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion expose les buts et les actions visant à aider OLG à titre d'organisation en constante évolution quant à l'équité, la diversité et l'inclusion. Cela comprend, entre autres, la diversification de notre bassin de talents et la création d'un milieu de travail plus inclusif, la suppression des obstacles systémiques qui désavantagent les employés marginalisés, l'actualisation de notre programme de mentorat et le lancement de formations sur la sécurité psychologique et la sensibilisation aux cultures autochtones.

Les groupes de ressources pour les employés sont des moteurs importants de notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Ces groupes dirigés par les employés rassemblent les employés d'OLG dans un lieu sûr pour exprimer leurs idées, susciter un sentiment d'alliance et partager des expériences qui influent sur le milieu de travail. Ils appuient une culture d'inclusion qui renforce la mobilisation des employés, ainsi que les objectifs et les priorités d'OLG, tout en favorisant la sensibilisation à l'égard de sujets et d'enjeux importants. Les groupes nous aident à appliquer une optique d'inclusion à différentes perspectives et expériences vécues, afin que nous puissions cerner les occasions d'intégrer davantage l'équité, la diversité et l'inclusion dans nos programmes et nos politiques clés. À la fin de l'exercice, OLG comptait six groupes de ressources pour les employés.

Nous savons que notre force réside dans nos différences collectives — et nous sommes honorés de savoir qu'un si grand nombre de nos employés considèrent OLG comme un milieu de travail qui célèbre la diversité. En juillet 2023, OLG a été sélectionnée pour le palmarès de Forbes des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité. Les organisations figurant sur la liste ont été sélectionnées au moyen d'une enquête indépendante auprès des employés des sociétés comptant plus de 500 employés au Canada. En mars 2023, OLG a aussi remporté le prix pour la diversité lors des Outstanding Business Achievement Awards de la Sault Ste. Marie Chamber of Commerce. Le prix reconnaît les entreprises qui adoptent, célèbrent et appliquent l'inclusion et la participation holistiques de personnes différentes améliorant le milieu de travail et la collectivité.

Le parcours d'OLG en matière d'équité, de diversité et d'inclusion continuant d'évoluer, nous demeurons dévoués à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et équitable, tout en nous assurant que notre main-d'œuvre est représentative de la population et de la province de l'Ontario.

RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario. Pendant l'exercice 2023-2024, OLG relevait du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président du conseil et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration d'OLG sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, par décret, sur recommandation du Premier ministre et du ministre. Ils apportent l'expérience qu'ils ont acquise au sein d'un large éventail d'entreprises et de secteurs, publics et privés, ainsi que des compétences très diversifiées dans des domaines comme la gouvernance, la transformation opérationnelle, les politiques publiques, les relations avec les Premières Nations, la cybersécurité, la responsabilité sociale d'entreprise, le JR, etc. Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction d'OLG aide la Société à optimiser ses résultats et à accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant les responsabilités ci-dessous :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies d'OLG conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques opérationnels;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner son avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2023-2024.

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration d'OLG au cours de l'exercice 2023-2024 s'est établie à 307 886 \$.

Administrateur/Administratrice	Mandat(s)	Rémunération
Jim Warren (président du conseil)	Du 21 déc. 2021 au 20 déc. 2024	146 700 \$
Gail Beggs	Vice-présidente du 1 ^{er} nov. 2021 au 11 déc. 2023 Membre du conseil du 17 mai 2013 au 19 nov. 2019 et du 12 déc. 2019 au 11 déc. 2023	16 826 \$
Joseph Bisceglia	Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026	15 180 \$
Karen Gordon	Du 30 mars 2022 au 29 mars 2025	20 600 \$
Vikram Khurana	Du 17 janv. 2020 au 16 janv. 2026	18 100 \$
Jean Major	Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026	13 980 \$
Tom Marinelli	Du 10 mars 2022 au 9 mars 2025	19 700 \$
Robert Poirier	Du 30 mars 2022 au 29 mars 2025	18 600 \$
Jennifer Roedding	Du 10 mars 2022 au 9 mars 2025	26 350 \$
Steve Williams	Du 27 mai 2015 au 26 mai 2019 et du 30 mai 2019 au 29 mai 2025	11 850 \$
		Total : 307 886 \$

Les biographies des membres actuels du conseil se trouvent à <https://about.olg.ca/our-company/our-people/our-board-of-directors/?lang=fr>

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques examine les états financiers, les politiques comptables et les procédures de production de rapports d'OLG et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle des états financiers de la Société, de ses résultats liés à la gestion interne, de ses contrôles internes (de l'information financière, par exemple), de son programme de gestion des risques d'entreprises, de ses systèmes de conformité, ainsi que de ses politiques et procédures. Au 31 mars 2024, Jennifer Roedding présidait ce comité.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil d'administration à élaborer les politiques et les pratiques pour s'assurer qu'OLG respecte les normes les plus rigoureuses en matière de conduite et de responsabilité sociale. Ses activités consistent notamment à repérer les politiques à examiner, à soumettre des recommandations au conseil et à surveiller des éléments comme le jeu responsable, l'intégrité des jeux et l'intégration de la responsabilité sociale et des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Au 31 mars 2024, Robert Poirier présidait ce comité.

COMITÉ DES PERSONNES, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des personnes, de la culture et de la rémunération agit à titre consultatif pour aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions liées à la rémunération et à s'assurer que la Société a une structure et des capacités organisationnelles efficaces en place. De plus, il s'assure qu'OLG respecte les lois et les directives applicables en matière d'emploi, tout en promouvant la santé, la sécurité et une forte culture d'entreprise. Au 31 mars 2024, Karen Gordon présidait ce comité.

COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les technologies de l'information et les grandes initiatives de transformation opérationnelle. Cela comprend l'élaboration et l'examen des plans stratégiques de la Société et la mise en œuvre des technologies de l'information connexes, ainsi que l'examen des plans et programmes visant à concrétiser la mission, la vision et l'orientation stratégique d'OLG. Au 31 mars 2024, Vikram Khurana présidait ce comité.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Au 31 mars 2024, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

Duncan Hannay, président et chef de la direction

Pinder Basi, dirigeant principal, Finances et Risque

Hestie Benn, vice-présidente, Audit interne

Michelle Eaton, vice-présidente principale, Affaires de la Société

Nancy Kennedy, dirigeante principale, Loterie et Clients

Janine Leahey, dirigeante principale, Technologie et Information

David Pridmore, dirigeant principal, Jeu

Tony Wong, vice-président principal, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

Esther Zdolec, vice-présidente principale, Personnes et Culture

Les biographies des membres actuels de l'équipe de direction se trouvent à <https://about.olg.ca/our-company/our-people/our-leadership-team/?lang=fr>

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Introduction et informations présentées

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les montants sont présentés en dollars canadiens et arrondis au million le plus proche.

Il est à noter que les chiffres ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 18 juin 2024.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces incertitudes comprennent, entre autres : la conjoncture économique, la demande des clients, l'évolution des politiques gouvernementales, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel et le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG utilise plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes) représentent :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les lots de loterie, qui sont comptabilisés en tant que réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, sont pour les produits de loterie achetés en magasin et pour les produits de loterie (à l'exclusion des produits Sports en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont comptabilisées en tant que réduction des produits tirés du jeu, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et de jeu dans les casinos ou en leur nom.

La Société considère que les recettes sont une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

Le bénéfice net avant les éléments ci-dessous correspond au bénéfice net avant déduction de la cotisation sur les gains et/ou des paiements aux partenaires, qui se composent principalement du financement des courses de chevaux, des paiements aux Premières Nations, des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net. La cotisation sur les gains est le montant que la Société verse à la Province de l'Ontario et qui correspond à 20 % des produits tirés du jeu, tels qu'ils sont définis, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino, conformément à la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.

La Société considère que le PNRP reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

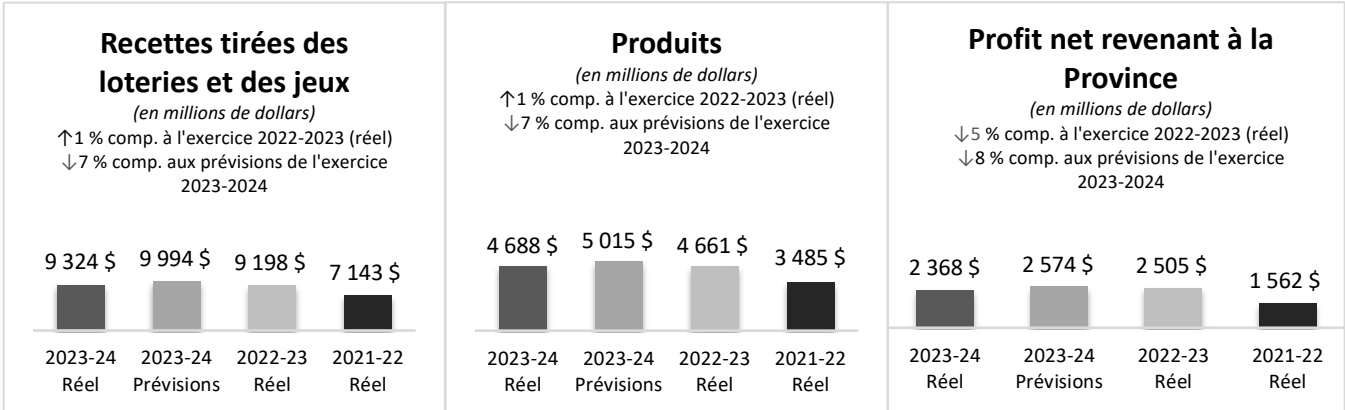
Rapprochement des produits et du bénéfice net (perte nette) par secteur d'activité
(en millions de dollars)

	2023-2024					2022-2023				
Rapprochement des recettes et des produits	Loterie	Jeu en établissement	Jeu numérique	Services généraux	Résultats consolidés	Loterie	Jeu en établissement	Jeu numérique	Services généraux	Résultats consolidés
Recettes tirées de la loterie et du jeu	4 221 \$	4 353 \$	750 \$	- \$	9 324 \$	4 357 \$	4 172 \$	669 \$	- \$	9 198 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 466)	-	(120)	-	(2 586)	(2 500)	-	(108)	-	(2 608)
Produits tirés du jeu	1 755	4 353	630	-	6 738	1 857	4 172	561	-	6 590
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	-	(2 211)	-	-	(2 211)	-	(2 082)	-	-	(2 082)
Produits nets tirés du jeu	1 755	2 142	630	-	4 527	1 857	2 090	561	-	4 508
Produits locatifs	-	119	-	-	119	-	117	-	-	117
Produits ne provenant pas du jeu	-	42	-	-	42	-	36	-	-	36
Produits	1 755 \$	2 303 \$	630 \$	- \$	4 688 \$	1 857 \$	2 243 \$	561 \$	- \$	4 661 \$
Rapprochement du PNRP et du bénéfice net										
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province	986 \$	1 326 \$	332 \$	(276) \$	2 368 \$	1 088 \$	1 366 \$	302 \$	(251) \$	2 505 \$
Moins : la cotisation sur les gains	-	(201)	-	-	(201)	-	(207)	-	-	(207)
Bénéfice net (perte nette)	986 \$	1 125 \$	332 \$	(276) \$	2 167 \$	1 088 \$	1 159 \$	302 \$	(251) \$	2 298 \$

2. Résumé

Les recettes d'OLG ont atteint un sommet inégalé à l'exercice 2023-2024; elles ont dépassé 9,3 milliards de dollars pour la toute première fois, en dépit de l'environnement macroéconomique difficile qui a influé sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement aux points de vente et de la diminution du nombre de gros lots à valeur élevée en regard de l'exercice précédent.

OLG a dégagé un PNRP de 2,4 milliards de dollars à l'exercice 2023-2024, ce qui fait que la Société continue d'être une des plus grandes contributrices parmi les entreprises publiques de la province.



Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et de l'exercice précédent

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes tirées des loteries et des jeux d'OLG ont totalisé 9,3 milliards de dollars, soit 126 millions de dollars, ou 1 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Le secteur du jeu en établissement a contribué à la hausse, puisqu'il a progressé de 181 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, stimulé par l'agrandissement du Great Canadian Casino Resort Toronto (Casino Toronto) et les excellents résultats des centres de jeu de bienfaisance. Les recettes tirées du jeu numérique ont, une fois de plus, connu une croissance marquée à l'exercice 2023-2024, en hausse de 81 millions de dollars, ou 12 %, comparativement à l'exercice précédent, établissant ainsi un autre record dans un marché du jeu numérique en Ontario très concurrentiel. Les recettes provenant de la loterie dans les points de vente ont diminué de 136 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du recul du nombre de gros lot de LOTTO MAX à valeur élevée et des répercussions macroéconomiques négatives qui ont fait baisser les dépenses discrétionnaires aux points de vente. Cette diminution a été compensée en partie par les recettes record tirées des jeux INSTANT et des jeux Sports aux points de vente.

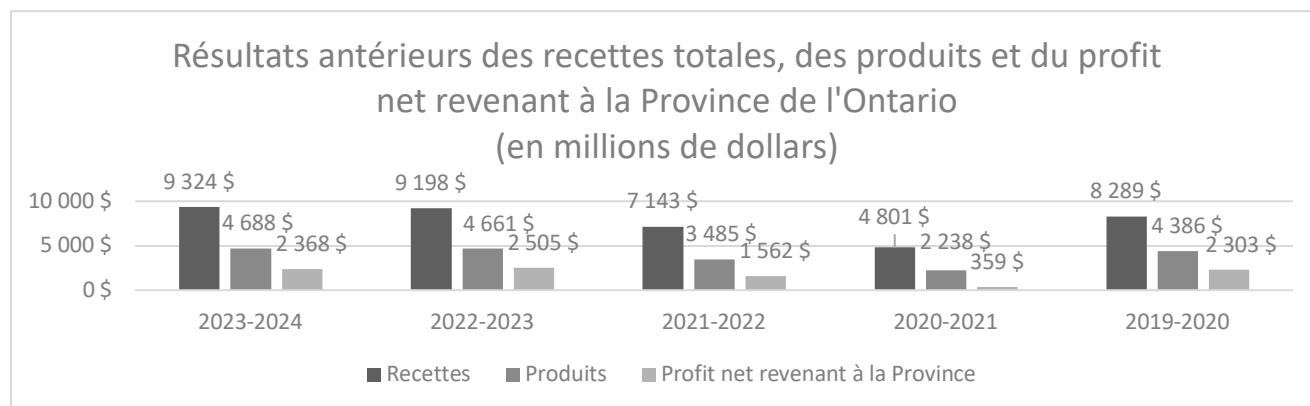
Produits

Les produits totaux comprennent les produits nets tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits nets tirés du jeu représentent les recettes totales moins les lots des jeux de loterie et les redevances aux fournisseurs de services. À l'exercice 2023-2024, les produits tirés de toutes les activités d'OLG ont totalisé 4,7 milliards de dollars, soit 27 millions

de dollars, ou 1 %, de plus qu'à l'exercice précédent, surtout en raison des excellents résultats des secteurs du jeu numérique et du jeu de bienfaisance, ainsi que de la croissance du secteur du jeu dans les casinos découlant de l'agrandissement du Casino Toronto.

PNRP

Le graphique ci-dessous présente les résultats antérieurs des recettes totales, des produits et du PNRP d'OLG.



Le PNRP consolidé d'OLG s'est chiffré à 2,4 milliards de dollars, soit 137 millions de dollars, ou 5 %, de moins qu'à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des paiements aux partenaires et des dépenses engagées pour appuyer la croissance, ce qui a été compensé en partie par la hausse des recettes.

Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes d'OLG ont été inférieures de 670 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions. Les recettes tirées du jeu en établissement ont été inférieures de 458 millions de dollars, ou 10 %, aux prévisions, en partie à cause de la conjoncture économique défavorable influant sur les dépenses de consommation, des retards dans l'aménagement des installations au Casino Toronto et de la fermeture temporaire des casinos Gateway liée à un incident de cybersécurité. Les recettes provenant de la loterie ont aussi été inférieures de 235 millions de dollars, ou 5 %, aux prévisions, principalement en raison de la conjoncture économique difficile et de la diminution du nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée. Parallèlement, les recettes tirées du jeu numérique ont dépassé de 23 millions de dollars, ou 3 %, les prévisions, essentiellement stimulées par les mises par joueur plus élevées que prévu sur les jeux de casino en ligne.

Produits

À l'exercice 2023-2024, les produits ont été inférieurs de 327 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions en raison des résultats plus faibles que prévu des secteurs du jeu en établissement et de la loterie, tandis que les produits tirés du jeu numérique ont été supérieurs aux prévisions, comme cela est indiqué ci-dessus.

PNRP

Le PNRP a été inférieur de 206 millions de dollars, ou 8 %, aux prévisions en raison des secteurs du jeu en établissement et de la loterie, qui ont été inférieurs, respectivement, de 170 millions de

dollars, ou 11 %, et de 103 millions de dollars, ou 9 %, aux prévisions, surtout en raison des incidences des recettes et des produits indiquées ci-dessus. Ce manque à gagner a été compensé en partie par le PNRP attribuable au jeu numérique qui a dépassé de 35 millions de dollars, ou 12 %, les prévisions, stimulé par les incidences des recettes indiquées ci-dessus et les économies réalisées dans les charges des Services généraux, qui ont été inférieures de 32 millions de dollars, ou 10 %, aux prévisions, en partie grâce à la gestion des dépenses et aux intérêts créditeurs plus élevés que prévu sur les soldes de trésorerie.

3. Résultats d'exploitation – secteurs d'activité

A. Loterie (points de ventes)

Faits saillants

- Les recettes provenant des points de vente de loterie et le PNRP se sont chiffrées à 4,2 milliards de dollars et à 986 millions de dollars, respectivement.
- Les lots des jeux de loterie aux points de vente remis aux précieux clients d'OLG ont totalisé 2,5 milliards de dollars.
- En mars 2024, la loterie nationale a lancé un nouveau concours publicitaire de LOTTO MAX, DREAM DRAWS, qui offre aux joueurs de LOTTO MAX une participation à un tirage de lots supplémentaires d'une durée limitée.
- En novembre 2023, la loterie régionale a lancé MERRY MILLIONS, le premier jeu d'une série de jeux de style événementiel offrant 408 lots garantis aux tirages, y compris trois gros lots de 1 million de dollars.
- Les nouveaux produits INSTANT sont notamment le billet Mega à 50 \$ (offert partout au Canada) et le billet Gold Pursuit à 25 \$, un jeu qui comporte une portion Instant et une portion donnant la chance de gagner un des 50 gros lots de 100 000 \$. Les billets INSTANT ont généré des recettes record à l'exercice 2023-2024.
- PROLINE aux points de vente a généré des recettes record, une croissance ayant été enregistrée pour tous les produits Sports des ligues majeures.
- OLG a lancé un projet pilote qui comprenait l'implantation de 140 terminaux de loterie en libre-service dans certains magasins.
- Certaines épiceries No Frills en Ontario se sont ajoutées comme points de vente de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Loterie (points de vente)

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
	2023-2024	2022-2023	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	4 221 \$	4 357 \$	(136)	(3)
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 466)	(2 500)	34	1
Produits	1 755	1 857	(102)	(5)
Charges avant les paiements aux partenaires	568	567	(1)	(0)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	1 187	1 290	(103)	(8)
Moins : les paiements aux partenaires	(201)	(202)	1	1
Bénéfice net	986	1 088	(102)	(9)
Profit net revenant à la Province	986 \$	1 088 \$	(102)	(9)

A.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2023-2024, les recettes provenant des points de vente de loterie se sont chiffrées à 4,2 milliards de dollars, en baisse de 136 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des recettes tirées de LOTTO MAX et des jeux régionaux aux points de vente.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots des jeux de loterie (points de vente) par type de jeu.

Catégorie de produits	Nombre de jeux		Recettes (en millions de dollars)		Pourcentage des recettes		Lots (en millions de dollars)	
	Exercice 2023-24	2022-23	2023-24	2022-23	2023-24	2022-23	2023-2024	2022-23
Loto (nationaux et régionaux)	16	15	2 237 \$	2 490 \$	53 %	57 %	1 109 \$	1 241 \$
INSTANT	113	96	1 632 \$	1 574 \$	39 %	36 %	1 099 \$	1 057 \$
Sports	2	2	352 \$	293 \$	8 %	7 %	258 \$	202 \$
Total	131	113	4 221 \$	4 357 \$	100 %	100 %	2 466 \$	2 500 \$

Les points ci-dessous ont influencé les résultats d'OLG par rapport à l'exercice précédent.

- À l'exercice 2023-2024, les recettes se sont ressenties de l'évolution rapide des conditions économiques et du marché, qui ont influé sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement qui, à leur tour, ont influencé les ventes de jeux à tirages nationaux. En outre, l'exercice 2023-2024 a compté moins de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée qu'à l'exercice précédent. Ces facteurs, combinés à la baisse des ventes par gros lot, ont contribué à une diminution de 244 millions de dollars des recettes tirées des jeux de loto nationaux en regard de l'exercice précédent, laquelle a été atténuée en partie par les recettes supplémentaires provenant d'un exercice complet de ventes pour le gros lot de la Boule d'or de LOTTO 6/49.
- Les recettes tirées des jeux de loto régionaux (ENCORE, LOTTARIO et ONTARIO 49) ont reculé de 9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la diminution des ventes de jeux ENCORE et à gain sur place.
- Les recettes tirées des jeux INSTANT ont augmenté de 58 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, atteignant un nouveau sommet. Cette augmentation s'explique essentiellement par le lancement du jeu national à 50 \$ et par les excellents résultats des jeux JUMBO CASH à 30 \$ et CROSSWORD à 30 \$.
- Les recettes tirées des jeux Sports en magasin ont augmenté de 59 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, atteignant un niveau record. Cela s'explique principalement par la réaction favorable à l'égard du nouveau PROLINE dans les points de vente, qui a été lancé en février 2022.

Produits

Les produits tirés des points de vente de loterie se sont établis à 1,8 milliard de dollars à l'exercice 2023-2024, en baisse de 102 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable au recul des recettes provenant des jeux nationaux et régionaux décrit précédemment, ainsi qu'à l'augmentation des lots en raison de la diminution des ventes de produits à marge élevée (les jeux de loto nationaux et régionaux) au profit des ventes de jeux à marge faible (jeux INSTANT et Sports). La baisse a été compensée

en partie par un remboursement de la réserve des lots de la Société de la loterie interprovinciale (SLI).

PNRP

À l'exercice 2023-2024, le PNRP s'est établi à 1 milliard de dollars, soit 102 millions de dollars, ou 9 %, de moins qu'à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes et des produits. Les charges sont demeurées neutres en regard de l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'impression et de distribution des billets (liée à la hausse des recettes provenant des produits INSTANT) et des coûts d'entretien des systèmes a été atténuée par la diminution des coûts variables associés à la baisse des recettes.

A.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Recettes

Les recettes ont été inférieures de 235 millions de dollars, ou 5 %, aux prévisions, principalement en raison de la diminution des gros lots de LOTTO MAX combinée à la baisse des ventes moyennes par gros lot de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49. Le manque à gagner est aussi attribuable aux ventes de jeux de loto régionaux plus faibles que prévu en raison d'ENCORE, au report du lancement d'un deuxième jeu de style événementiel (de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2024-2025) et aux jeux quotidiens, qui ont été touchés par la migration des clients de la loterie en magasin vers la loterie en ligne. Ce recul a été atténué en partie par l'augmentation des gros lots de LOTTO 6/49 et par les recettes tirées des jeux INSTANT et Sports plus élevées que prévu en raison du jeu JUMBO CASH à 30 \$, du jeu CROSSWORD à 30 \$ et des nouveaux jeux nationaux à 20 \$ et à 50 \$.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en continuant de travailler étroitement avec ses partenaires et la SLI sur les études de marché et les initiatives visant à élargir son public et en lançant de nouveaux jeux de style événementiel dans le portefeuille régional. En outre, la Société élargit son offre de jeux de loterie dans de nouveaux points de vente, déploie des terminaux de loterie en libre-service dans certains magasins afin de répondre à la demande des clients et évalue et améliore les anciennes technologies en matière de loterie.

Produits

Les produits ont été inférieurs de 122 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions en raison des mêmes facteurs décrits ci-dessus qui ont contribué à la diminution des recettes par rapport aux prévisions et de l'augmentation des lots découlant de la diminution des ventes de produits à marge élevée au profit des ventes de jeux à marge faible. Ce recul a été compensé en partie par le remboursement de la réserve des lots indiqué précédemment.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

PNRP

Le PNRP a été inférieur de 103 millions de dollars, ou 9 %, aux prévisions, essentiellement en raison de l'incidence des recettes et des produits et de l'augmentation des coûts d'impression et de distribution des billets, ce qui va de pair avec la hausse des recettes provenant des produits INSTANT. Cela a été compensé en partie par l'augmentation des recouvrements de la SLI en

raison de la hausse des intérêts créditeurs sur les fonds détenus par celle-ci, la diminution des droits réglementaires en raison de crédits reçus, la baisse des coûts liés au personnel en raison d'une réduction des effectifs et le recul des coûts de marketing découlant du report du lancement d'un jeu de style événementiel.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

A.3. Tendances et risques – Loterie

Le secteur de la loterie fait face à certains risques :

- une dépendance envers une clientèle principale qui diminue et vieillit;
- l'évolution des tendances relatives aux consommateurs et de leurs attentes, y compris le délaissement des canaux de détail traditionnels;
- la capacité de la plateforme de loterie vieillissante d'OLG à prendre en charge les besoins actuels de l'organisation et à tirer parti des nouvelles occasions;
- les pressions inflationnistes, la hausse des taux d'intérêt et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG met en œuvre une stratégie triennale en matière de loterie visant à tirer profit des nouvelles tendances sur le marché et à cibler les segments des nouveaux joueurs et des joueurs moins actifs et crée des expériences clients uniques. Cette stratégie fait suite au plan « ON joue » et va de pair avec les piliers stratégiques qui y sont indiqués. Elle permettra à OLG :

- de comprendre et de diffuser les informations afin de définir les segments des joueurs moins actifs et d'accroître la participation des joueurs dans l'avenir;
- de désigner les préférences des clients cibles afin de concevoir des stratégies réalisables en matière de fidélisation et d'acquisition de clients;
- d'encourager l'essai de nouvelles idées et d'accélérer la mise en marché afin de stimuler l'innovation dans tous les leviers de croissance;
- de concevoir et de développer de nouveaux produits et de nouvelles expériences conçus pour attirer de nouveaux clients dans la catégorie et favoriser une croissance dans tous les canaux;
- d'améliorer les services de première ligne afin de stimuler une personnalisation accrue de la prestation de services;
- de tirer profit de ses nouveaux terminaux de loterie afin d'être en mesure d'offrir de nouveaux produits aux points de vente et de mieux gérer les comptes dans ce canal;
- de faire progresser les technologies liées à la loterie afin de mieux s'adapter aux besoins opérationnels, aux innovations, aux priorités en matière de produits et aux tendances émergentes et d'optimiser les plans de ressources afin de respecter les délais des projets.

B. Jeu en établissement

Le jeu en établissement représente le jeu dans les casinos, le jeu de bienfaisance et les courses de chevaux.

Le jeu dans les casinos comprend 29 casinos exploités par des fournisseurs de services conformément au modèle de modernisation d'OLG et un casino exploité par un exploitant selon l'ancien modèle d'exploitation. OLG assume la conduite et la gestion des 30 casinos.

Le jeu de bienfaisance est constitué de 37 centres de jeu de bienfaisance qui sont exploités par des fournisseurs de services. OLG assume aussi la conduite et la gestion des centres de jeu de bienfaisance.

La Société continue d'appuyer le secteur des courses de chevaux de l'Ontario grâce à l'accord de financement signé le 1^{er} avril 2019, qui demeurera en vigueur pendant 19 ans. Cet accord garantit qu'OLG continuera de fournir une aide financière pour les bourses, l'exploitation, les programmes de sélection et les améliorations des immobilisations des hippodromes.

Faits saillants

- Les recettes tirées du jeu en établissement ont atteint un sommet inégalé en dépit des difficultés économiques et opérationnelles auxquelles a fait face OLG.
- Les recettes et le PNRP provenant du secteur du jeu dans les casinos se sont établis à 4 milliards de dollars et à 1,5 milliard de dollars, respectivement; l'exercice 2023-2024 a été une année record pour les recettes tirées du jeu dans les casinos.
- Le secteur du jeu de bienfaisance a connu une année record, les recettes et le PNRP s'étant établis à 397 millions de dollars et à 33 millions de dollars, respectivement.
- À l'exercice 2023-2024, le secteur du jeu de bienfaisance a dépassé 500 millions de dollars en paiements versés à ce jour aux organismes de bienfaisance de l'Ontario.
- Le Casino Toronto a inauguré une salle de jeu agrandie le 20 juin 2023, puis a ouvert sur place un hôtel de 400 chambres et une salle de divertissement pouvant accueillir 5 000 personnes.
- Hard Rock Ottawa a commencé la construction du Hard Rock Hotel & Casino à Ottawa.
- En octobre 2023, une demande de propositions pour l'approvisionnement du casino à Windsor a été lancée à l'intention des proposants présélectionnés.
- Gateway a commencé à agrandir et à actualiser le Casino London et à actualiser le Casino Rama.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu en établissement¹

	Exercice (en millions de dollars)		Écart (\$)	Écart (%)
	2023-2024	2022-2023		
Recettes	4 353 \$	4 172 \$	181	4
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(2 211)	(2 082)	(129)	(6)
Produits nets tirés du jeu	2 142	2 090	52	2
Produits locatifs	119	117	2	2
Produits ne provenant pas du jeu	42	36	6	17
Produits	2 303	2 243	60	3
Charges avant les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	310	286	(24)	(8)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	1 993	1 957	36	2
Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	(868)	(798)	(70)	(9)
Bénéfice net	1 125	1 159	(34)	(3)
Plus : la cotisation sur les gains	201	207	(6)	(3)
Profit net revenant à la Province	1 326 \$	1 366 \$	(40)	(3)

¹ Le jeu en établissement comprend le jeu dans les casinos, le jeu de bienfaisance et les courses de chevaux.

B1. Jeu dans les casinos

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu dans les casinos

	Exercice (en millions de dollars)		Écart (\$)	Écart (%)
	2023-2024	2022-2023		
Recettes¹	3 956 \$	3 841 \$	115	3
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(1 977)	(1 882)	(95)	(5)
Produits nets tirés du jeu	1 979	1 959	20	1
Produits locatifs	119	117	2	2
Produits ne provenant pas du jeu	42	36	6	17
Produits	2 140	2 112	28	1
Charges avant les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	296	280	(16)	(6)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	1 844	1 832	12	1
Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains	(549)	(535)	(14)	(3)
Bénéfice net	1 295	1 297	(2)	(0)
Plus : la cotisation sur les gains	201	207	(6)	(3)
Profit net revenant à la Province	1 496 \$	1 504 \$	(8)	(1)

¹ À l'exercice 2023-2024, les machines à sous et les jeux sur table en direct ont représenté respectivement 91,7 % et 78,6 % des paiements relatifs aux casinos à l'échelle de la province (contre 91,7 % et 78,6 %, respectivement, à l'exercice 2022-2023). Le paramètre de paiement des jeux sur table en direct est calculé au moyen de la retenue sur les jeux sur table, un indicateur toujours utilisé pour les jeux sur table en direct dans le secteur du jeu. Cet indicateur ne tient pas compte des mises placées pendant les jeux sur table en direct, mais il fournit le pourcentage de tous les jetons de jeu achetés par les clients qui est retenu par le casino.

B1.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2023-2024, les recettes tirées du jeu dans les casinos ont atteint un sommet de 4 milliards de dollars, soit 115 millions de dollars, ou 3 %, de plus qu'à l'exercice précédent. La hausse s'explique principalement par l'inauguration, le 20 juin 2023, du Casino Toronto agrandi, qui a été compensée en partie par la fermeture temporaire des casinos Gateway en raison d'un incident de cybersécurité et par une conjoncture macroéconomique influant sur les dépenses de consommation dans tous les casinos de la province.

Produits

Les produits tirés du jeu dans les casinos comprennent les produits nets tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits nets tirés du jeu représentent les recettes totales moins les redevances aux fournisseurs de services.

Les produits nets tirés du jeu des établissements exploités par des fournisseurs de services englobent le gain net généré à l'établissement, de même que le gain net produit par Caesars Windsor, qui est exploité par un exploitant en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services. Elle ne tient pas compte des produits ne provenant pas du jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

À l'exercice 2023-2024, les produits d'exploitation se sont établis à 2,1 milliards de dollars, en hausse de 28 millions de dollars, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent, stimulés par l'augmentation des recettes et atténués en partie par les redevances aux fournisseurs de services, qui sont fonction de l'augmentation des recettes et des hausses dues à l'inflation.

PNRP

À l'exercice 2023-2024, le PNRP s'est chiffré à 1,5 milliard de dollars, soit 8 millions de dollars, ou 1 %, de moins qu'à l'exercice précédent, en dépit de l'augmentation des recettes, ce qui s'explique principalement par un recouvrement de TVH comptabilisé à l'exercice précédent et par la hausse des commissions aux municipalités associée à l'augmentation des recettes.

B1.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Recettes

À l'exercice 2023-2024, les recettes ont été inférieures de 550 millions de dollars, ou 12 %, aux prévisions, principalement en raison de la conjoncture économique défavorable influant sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement, de l'augmentation de la concurrence pour les revenus discrétionnaires, des retards d'aménagement au Casino Toronto, de la fermeture temporaire des casinos Gateway liée à un incident de cybersécurité et de l'interruption de travail touchant le Casino Toronto. Cette baisse a été compensée en partie par les résultats plus élevés que prévu à Ottawa et à Caesars Windsor.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en faisant de nouvelles propositions de croissance commerciale aux partenaires et en discutant avec eux de développement, en établissant des relations d'affiliation numérique avec les fournisseurs de services afin de favoriser

les possibilités de participation progressive et en collaborant avec les secteurs d'activité relativement à la prorogation des initiatives de croissance.

Produits

Les produits ont été inférieurs de 282 millions de dollars, ou 12 %, aux prévisions, surtout en raison de la baisse des recettes, compensée en partie par la diminution des redevances connexes aux fournisseurs de services.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

PNRP

Le PNRP pour l'exercice 2023-2024 s'est établi à 225 millions de dollars, ou 13 %, de moins que les prévisions. La baisse par rapport aux prévisions s'explique principalement par la diminution des recettes et des produits, compensée en partie par une baisse des paiements aux municipalités et de la TVH associée à la diminution des recettes, ainsi que par des économies réalisées à Caesars Windsor en comparaison des prévisions grâce à des gains d'efficacité opérationnelle.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

B1.3. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu dans les casinos

Voici d'autres indicateurs de rendement clés du jeu dans les casinos à l'exercice 2023-2024 en regard des exercices précédents :

Exercice	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre total de clients (en millions)	28,6	25,1	10,2	0,5
Gain net par client ¹	138 \$	153 \$	198 \$	222 \$
Nombre total de machines à sous ²	30 343	26 463	27 222	s.o.
Nombre total de tables ²	822	768	692	s.o.
Investissements en immobilisations des fournisseurs de services (en millions) ³	380 \$	374 \$	333 \$	243 \$

¹ Le gain net par client est calculé en divisant les recettes avant déduction des redevances aux fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

² Le nombre de machines à sous et de tables n'étaient pas des paramètres significatifs à évaluer à l'exercice 2020-2021 en raison des contraintes de capacité importantes qui étaient en vigueur lorsque les casinos étaient ouverts durant l'exercice.

³ Cet indicateur représente les informations sur les dépenses en immobilisations approximatives indiquées dans les rapports des fournisseurs de services. Ces montants ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Le nombre de visites de clients a augmenté à l'exercice 2023-2024 principalement en raison de l'agrandissement de la salle de jeu au Casino Toronto et du lent retour des clients à leurs habitudes d'avant la pandémie de COVID. Toutefois, le gain net par client a diminué par rapport à l'exercice précédent, puisque le nombre total de clients s'est accru plus rapidement que le gain net.

La modernisation du jeu dans les casinos a encouragé les investissements en immobilisations du secteur privé dans la province, y compris l'agrandissement et l'amélioration des installations de jeu et

non liées au jeu, ce qui améliore l'expérience des clients et fait augmenter le nombre de visites. À l'exercice 2023-2024, les fournisseurs de services ont investi 380 millions de dollars dans les immobilisations.

B1.4. Tendances et risques – Jeu dans les casinos

Les risques importants pour le jeu dans les casinos sont notamment les suivants :

- les fermetures ou les activités limitées associées à une interruption de travail, à un incident de cybersécurité, à des conditions météorologiques exceptionnelles, à une pandémie et à d'autres événements externes;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu dans les casinos découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, de changements démographiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu dans les casinos;
- la dépendance à l'égard du secteur privé pour générer des produits supplémentaires, ce qui peut être influencé par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté des fournisseurs de services;
- les difficultés qu'éprouvent actuellement les fournisseurs de services dans l'industrie du tourisme réceptif à recruter et à maintenir en poste une main-d'œuvre compétente et souple ayant de multiples qualifications;
- les pressions inflationnistes, l'augmentation des taux d'intérêt et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- poursuit sa stratégie « ON joue », qui accorde la priorité à la recherche de nouvelles possibilités de croissance et d'innovation au profit de l'Ontario;
- habilite les fournisseurs de services à offrir des options et des solutions de divertissement dans un écosystème de plus en plus concurrentiel;
- crée des synergies et établit des partenariats au sein des canaux du jeu en établissement et du jeu numérique du secteur du jeu;
- gère les ententes d'exploitation et de services des casinos pour tous les regroupements de zones de jeu modernisés afin de garantir l'exécution efficace des responsabilités opérationnelles et de s'assurer que les fournisseurs de services peuvent concrétiser les possibilités de croissance; maintient une étroite harmonisation avec ses précieux partenaires et fournisseurs de services afin de les appuyer dans la gestion et la croissance de leurs activités;
- continue de mettre l'accent sur une gouvernance rigoureuse, à laquelle s'ajoutent de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment le travail des partenaires du secteur privé.

B2. Jeu de bienfaisance

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu de bienfaisance

	Exercice (en millions de dollars)		Écart (\$)	Écart (%)
	2023-2024	2022-2023		
Recettes	397 \$	331 \$	66	20
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	(234)	(200)	(34)	(17)
Produits	163	131	32	24
Charges avant les paiements aux partenaires	3	3	-	-
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	160	128	32	25
Moins : les paiements aux partenaires	(127)	(107)	(20)	(19)
Bénéfice net	33	21	12	57
Profit net revenant à la Province	33 \$	21 \$	12	57

B2.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2023-2024, le secteur du jeu de bienfaisance a enregistré des recettes record de 397 millions de dollars, soit 66 millions de dollars, ou 20 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par les excellents résultats à tous les établissements. L'exercice 2023-2024 a été marqué par une hausse du nombre de visites, la croissance continue du nombre de joueurs de jeux Cabinet, le retour continu des joueurs aux séances et une augmentation du nombre de jeux électroniques sur le marché.

Les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance continuent de développer leurs activités, d'où l'augmentation du nombre de produits électroniques et l'actualisation des thèmes des jeux.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance comprennent les produits nets tirés du jeu dans les centres de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, conformément aux ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulées Charitable Gaming Centre Service Providers Agreements (« CGCSPA »). OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services qui correspondent principalement aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à d'autres frais payés ou à payer aux fournisseurs de services ou en leur nom.

Les produits tirés du jeu de bienfaisance se sont établis à 163 millions de dollars, en hausse de 32 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à l'exercice précédent, stimulés par une augmentation des recettes, pour les mêmes raisons que celles dont il est question ci-dessus, et compensés en partie par une hausse des redevances aux fournisseurs de services connexes.

PNRP

À l'exercice 2023-2024, le PNRP pour le jeu de bienfaisance a atteint un sommet inégalé de 33 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 57 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des recettes et des

produits, compensée en partie par une hausse des paiements aux organismes de bienfaisance et des commissions versées aux municipalités et par une augmentation de la TVH sur les redevances aux fournisseurs de services.

B2.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Recettes

Les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont été supérieures de 92 millions de dollars, ou 30 %, aux prévisions, principalement en raison de la croissance continue du nombre de joueurs aux jeux Cabinet, du nombre plus élevé que prévu de joueurs aux séances et des lots des séances plus faibles que prévu.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance ont été supérieurs de 49 millions de dollars, ou 43 %, aux prévisions, surtout en raison de la hausse des recettes, compensée en partie par l'augmentation des redevances aux fournisseurs de services connexes.

PNRP

Le PNRP du secteur du jeu de bienfaisance a été supérieur de 21 millions de dollars, ou 175 %, aux prévisions, principalement en raison d'une hausse des recettes et des produits, qui a été compensée en partie par une augmentation des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions versées aux municipalités et des redevances aux fournisseurs de services associée à la hausse des recettes.

B2.3. Paiements aux organismes de bienfaisance

OLG verse des paiements directs aux associations de bienfaisance liées aux centres de jeu de bienfaisance, ces paiements étant comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets provenant du jeu. À l'exercice 2023-2024, les paiements versés à plus de 2 400 associations de bienfaisance locales ont totalisé 96 millions de dollars, en hausse de 16 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des recettes.

Depuis son lancement à l'exercice 2005-2006, le programme de jeu de bienfaisance a amassé plus de 521 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance locaux (au 31 mars 2024).

B2.4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

Les 37 centres de jeu de bienfaisance menant leurs activités selon le modèle opérationnel revitalisé, les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance ont plus de souplesse pour prendre de l'expansion en améliorant leurs installations, en élargissant l'offre de produits électroniques, en améliorant le service à la clientèle et en accroissant le marketing qui a permis de sensibiliser les joueurs à l'égard des centres de jeu de bienfaisance sur le marché.

Les risques importants pour le jeu de bienfaisance sont notamment les suivants :

- les fermetures d'établissements ou les activités limitées associées à des conditions météorologiques exceptionnelles, à un incident de cybersécurité, à une pandémie et à d'autres événements externes;

- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de bienfaisance découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, de changements démographiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets d'immobilisations des fournisseurs de services et aux conversions des systèmes de gestion du bingo et de gestion du jeu, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu de bienfaisance;
- la cannibalisation importante ou imprévue du jeu de bienfaisance en raison du développement du jeu dans les casinos.
- les pressions inflationnistes, l'augmentation des taux d'intérêt et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- collabore avec les fournisseurs de services pour élargir le portefeuille de produits et améliorer l'expérience de jeu de bienfaisance des clients;
- appuie les fournisseurs de services en mettant en œuvre les nouveaux systèmes de gestion du bingo et de gestion du jeu afin d'améliorer l'efficacité et le service à la clientèle;
- continue d'assumer son rôle de gestion globale du marché afin de gérer proactivement les occasions et les risques futurs dans le secteur du jeu de bienfaisance à mesure que le marché évolue.

B3. Courses de chevaux et autres charges

Les courses de chevaux et autres charges comprennent les paiements aux partenaires du secteur des courses de chevaux liés à l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé qui est entré en vigueur à l'exercice 2019-2020, ainsi que les charges associées à la prestation de conseils et d'une aide au secteur. Les autres charges englobent aussi une partie des paiements aux partenaires des Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Courses de chevaux et autres charges

	Exercice (en millions de dollars)			
	2023-2024	2022-2023	Écart (\$)	Écart (%)
Courses de chevaux et autres charges	203 \$	159 \$	(44)	(28)

B3.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les courses de chevaux et autres charges ont totalisé 203 millions de dollars, en hausse de 44 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des paiements effectués en vertu de l'entente de partage des produits tirés du jeu à l'exercice 2023-2024, puisque les paiements versés durant le dernier exercice sont fondés sur les produits bruts de l'exercice précédent définis dans ladite entente. Les paiements versés en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu à l'exercice 2023-2024 ont été plus élevés, car les recettes ont été plus importantes à l'exercice 2022-2023 qu'à l'exercice 2021-2022.

C. Jeu numérique

Faits saillants

- Les recettes et le PNRP provenant du jeu numérique ont atteint un sommet inégalé de 750 millions de dollars et de 332 millions de dollars, respectivement.
- Le nombre de clients actifs mensuels moyens du jeu numérique a augmenté de 11 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes mensuelles moyennes par client du jeu numérique se sont établies à 179 \$, contre 178 \$ à l'exercice 2022-2023.
- De nouveaux modes de paiement ont été lancés pour les joueurs, comme le transfert électronique de fonds et l'acceptation des cartes de crédit American Express.
- Le secteur du casino en ligne a ajouté deux nouveaux fournisseurs de jeux et lancé plus de 290 nouveaux jeux.
- De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à la plateforme de jeu numérique pour une expérience client personnalisée, comme une nouvelle fonction « Favoris », ainsi qu'une fonction de recherche de jeux mise à niveau et un suivi des gains qui actualise les récents gagnants sur le site.
- De nouvelles offres et expériences de loterie en ligne ont été lancées, notamment l'ajout de LOTTARIO et le lancement du jeu en groupe — une façon amusante de jouer à la loterie en ligne avec des amis, des membres de la famille ou des collègues.
- De nouvelles ententes d'affiliation relatives au jeu en établissement ont été conclues avec deux fournisseurs de services de jeu dans les casinos en vue de stimuler l'activité de jeu dans plusieurs canaux.
- Vingt-deux sociétés publiant sur 23 sites Web autres qu'à l'exercice précédent ont été intégrées au programme d'affiliation numérique.
- De nouveaux types de mise ont été ajoutés aux mises sportives en ligne en plus de l'amélioration des options de mises des joueurs grâce aux mises combinées sur un même match sur Proline+.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu numérique

	Exercice (en millions de dollars)		Écart (\$)	Écart (%)
	2023-2024	2022-2023		
Recettes¹	750 \$	669 \$	81	12
Moins : les lots des jeux de loterie	(120)	(108)	(12)	(11)
Produits	630	561	69	12
Charges avant les paiements aux partenaires	248	218	(30)	(14)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	382	343	39	11
Moins : les paiements aux partenaires	(50)	(41)	(9)	(22)
Bénéfice net	332	302	30	10
Profit net revenant à la Province	332 \$	302 \$	30	10

¹ À l'exercice 2023-2024, les machines à sous et les jeux sur table ont représenté respectivement 95,2 % et 97,6 % des paiements relatifs aux casinos en ligne à l'échelle de la province (contre 95,2 % et 97,6 %, respectivement, à l'exercice 2022-2023).

C1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2023-2024, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 750 millions de dollars, en hausse de 81 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats sont stimulés par l'augmentation du nombre de joueurs, le lancement de plusieurs nouveaux produits de casino en ligne, la croissance des ventes des produits de loterie régionaux et de BOULE D'OR de LOTTO 6/49, ainsi que le lancement de LOTTARIO et du jeu en groupe en ligne.

Produits

À l'exercice 2023-2024, les produits tirés du jeu numérique se sont chiffrés à 630 millions de dollars, soit 69 millions de dollars, ou 12 %, de plus qu'à l'exercice précédent, pour des raisons semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus, ce qui a été compensé en partie par l'augmentation des lots liée à la croissance des ventes de loterie en ligne.

PNRP

À l'exercice 2023-2024, le PNRP s'est établi à 332 millions de dollars, soit 30 millions de dollars, ou 10 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes et des produits, qui est partiellement neutralisée par l'augmentation des coûts liés au personnel et des coûts de marketing visant à appuyer la croissance du secteur du jeu numérique, des commissions et redevances versées aux fournisseurs de services de casino en ligne et de la TVH sur les charges imposables plus élevées.

C2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Recettes

Les recettes tirées du jeu numérique ont dépassé de 23 millions de dollars, ou 3 %, les prévisions, principalement en raison des mises par joueur plus élevées que prévu du secteur du casino en ligne, ce qui a été compensé en partie par la baisse des recettes tirées de la loterie en ligne découlant de la diminution des gros lots et des ventes par gros lot des jeux nationaux.

Produits

Les produits tirés du jeu numérique ont été supérieurs de 28 millions de dollars, ou 5 %, aux prévisions, stimulés essentiellement par des recettes plus élevées que prévu. Les paiements de lots ont été inférieurs aux prévisions, surtout en raison d'un remboursement de la réserve des lots de la loto nationale de la SLI.

PNRP

Le PNRP a dépassé de 35 millions de dollars, ou 12 %, les prévisions, principalement en raison des recettes et des produits combinés à la baisse des coûts liés au personnel compte tenu du nombre d'embauches plus faible que prévu et à la diminution des coûts de consultation. Cela a été partiellement neutralisé par une augmentation des commissions et des redevances associée aux recettes accrues.

C3. Tendances et risques – Jeu numérique

Les risques importants auxquels fait face le secteur du jeu numérique sont les suivants :

- la pression continue de faire concurrence aux fournisseurs menant leurs activités dans plusieurs ressorts en Amérique du Nord et partout dans le monde pour conserver les clients actuels et en acquérir de nouveaux dans le marché du jeu en ligne ouvert et très concurrentiel de l'Ontario;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu numérique découlant d'une concurrence quant aux dépenses de divertissement dans un marché ouvert;
- les pressions inflationnistes, l'augmentation des taux d'intérêt et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG continue la mise en œuvre de sa stratégie « ON joue » en vue de conserver et d'accroître sa part de marché, notamment :

- en offrant un large éventail de jeux de casino en ligne, de produits de loterie en ligne et de produits de mises sportives en ligne, tout en collaborant étroitement avec les fournisseurs actuels et potentiels afin d'évaluer constamment le portefeuille de produits et d'évoluer sans cesse pour répondre aux attentes des clients;
- en gérant le portefeuille de produits en fonction de l'analyse continue des tendances liées aux clients, tout en ajoutant de nouveaux fournisseurs de jeu afin d'offrir une expérience concurrentielle aux clients, en se concentrant constamment sur les nouvelles catégories de jeux, comme les jeux de casino en direct, qui attirent un large public, et en s'assurant d'intégrer tous les grands fournisseurs de jeu en Ontario;
- en mettant en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients, notamment en établissant des partenariats au sein des canaux du jeu en établissement et du jeu numérique;
- en améliorant l'expérience des clients au moyen de programmes ciblés et segmentés à l'intention des joueurs, d'un site Web plus réactif qui s'adapte aux applications pour appareils mobiles, tablettes et ordinateurs de bureau et de nouveaux types de promotions;
- en différenciant OLG.ca de la concurrence en offrant une expérience de jeu dans plusieurs canaux grâce à la pleine intégration de son programme de JR de calibre mondial *Jouez sensé*, tout en s'appuyant sur la reconnaissance importante de la marque et la confiance dont bénéficie OLG auprès des Ontariens en étant le seul fournisseur de services qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario.

D. Services généraux

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et favorisent le rendement d'OLG par l'entremise des gens, du soutien stratégique et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société à l'appui des trois secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux services suivants : Affaires de la Société, Finances, Risque, Stratégie et Analyse, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Personnes et culture, Audit interne, et Technologies de l'information de la Société. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de systèmes de technologie de l'information de base, de gestion financière, d'analyses et de renseignements liés aux produits d'exploitation des secteurs d'activité, d'administration et d'exploitation, de gestion des affaires commerciales et d'approvisionnement, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque, d'audit et de conformité, de communications internes et externes, d'image de marque et de marketing, de responsabilité sociale, de jeu responsable et de relations avec les partenaires. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent aussi des paiements au gouvernement du Canada.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice (en millions de dollars)			
	2023-2024	2022-2023	Écart (\$)	Écart (%)
Charges des Services généraux	276 \$	251 \$	(25)	(10)

D1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les charges des Services généraux se sont chiffrées à 276 millions de dollars, soit 25 millions de dollars, ou 10 %, de plus qu'à l'exercice précédent, compte tenu principalement des investissements dans le jeu responsable, de la technologie, du marketing pour soutenir la croissance des recettes et de la lutte contre le blanchiment d'argent. La hausse a été compensée en partie par l'augmentation des intérêts créditeurs sur les soldes de trésorerie.

D2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2023-2024 et les prévisions

Les charges des Services généraux ont été inférieures de 32 millions de dollars, ou 10 %, aux prévisions, compte tenu en partie de la gestion des dépenses, de la hausse des intérêts créditeurs et du calendrier des projets de la Société.

4. Situation financière

Situation de trésorerie et source de financement

	Exercice			
	(en millions de dollars)			
Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous	2023-2024	2022-2023	Écart (\$)	Écart (%)
Activités d'exploitation	2 142 \$	2 329 \$	(187)	(8)
Activités d'investissement	(66)	(29)	(37)	(128)
Activités de financement	(2 050)	(2 409)	359	15
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	26 \$	(109) \$	135	124

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a diminué en regard de l'exercice précédent, principalement en raison du recul du PNRP provenant de la loterie et du jeu en établissement par rapport à l'exercice 2022-2023.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

À l'exercice 2023-2024, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement lié à l'achat de nouveaux terminaux de loterie en libre-service et à d'autres dépenses d'investissement technologique au cours de l'exercice. À l'exercice 2022-2023, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement était essentiellement lié aux dépenses d'investissement technologique.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

À l'exercice 2022-2023, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a diminué en regard de l'exercice précédent, principalement en raison du recul des paiements à la Province de l'Ontario, qui se sont chiffrés à 2,1 milliards de dollars, contre 2,4 milliards de dollars à l'exercice 2022-2023. Cette diminution a été compensée en partie par l'augmentation des fonds de crédit reçus pour les terminaux de loterie en libre-service.

Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, de liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (OOF). L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital. Veuillez consulter la note 21 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Gestion des risques d'entreprise

Aperçu

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui permet une saine prise de risques dans l'exécution de son mandat et de sa stratégie. Notre cadre et notre processus de gestion des risques respectent les pratiques exemplaires et la Directive sur la gestion globale des risques du gouvernement de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, le conseil d'administration et la haute direction sont tenus de s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et surveillés. Pour assurer la réussite de notre stratégie, nous accordons la priorité aux risques clés qui nécessitent l'attention de la direction et nous les atténuons.

Environnement externe

Les prévisions à long terme d'OLG sont fondées sur des hypothèses éclairées concernant les tendances en ce qui a trait aux habitudes des clients. Ces hypothèses risquent de ne pas se concrétiser comme prévu en raison de l'évolution de l'environnement, y compris la concurrence croissante, les pressions inflationnistes et d'autres facteurs macroéconomiques influant sur les dépenses discrétionnaires.

Pour contrer ces risques, OLG gère le portefeuille de produits en fonction d'une analyse permanente des tendances relatives aux clients, met en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients et gère étroitement les résultats par rapport aux cibles.

Participation du secteur privé

OLG dépend de plus en plus de tiers pour exécuter ou appuyer des initiatives de croissance essentielles dans le cadre de sa stratégie « ON joue ». Les partenariats avec des tiers comportent le risque inhérent qu'ils ne satisfassent pas les attentes. Voilà pourquoi OLG continue de parfaire ses programmes de gestion de tiers et accorde la priorité à la collaboration avec les partenaires du secteur privé afin de parer à ce risque et de veiller à la satisfaction des attentes quant aux résultats.

Plus particulièrement, les résultats des fournisseurs de services de jeu en établissement peuvent influencer de façon appréciable sur OLG. Pour s'acquitter de leurs obligations financières ou autres, les casinos devront saisir les occasions et relever les défis dans l'environnement d'exploitation, comme la conjoncture macroéconomique difficile, l'évolution des préférences de clients à l'égard des produits de jeu et les problèmes de dotation.

Personnes et culture

Pour acquérir et conserver en poste les talents et les leaders qui favorisent la réalisation de ses priorités, OLG concentre sa stratégie « ON joue » sur la création d'un environnement dans lequel les employés s'investissent dans la santé de l'organisation. Elle s'emploie notamment à adapter ses méthodes de travail pour favoriser l'innovation et la rapidité, à continuer de constituer une main-d'œuvre plus inclusive et diversifiée, à adopter un modèle de travail hybride et à adapter l'espace de travail pour que les employés puissent faire preuve de souplesse et de collaboration.

Conformité et responsabilité sociale

OLG mène ses activités dans un environnement très réglementé. L'évolution de l'environnement de jeu fera aussi évoluer les lois, les règlements et les politiques gouvernementales. Les habitudes de jeu des clients peuvent aussi changer à mesure que nous accroissons notre portée et que nous leur offrons de nouveaux produits par le biais de la mise en œuvre de notre stratégie.

L'accent mis sur la conformité et la durabilité est essentiel pour conserver la confiance de nos clients, de nos partenaires et de notre actionnaire. OLG a des programmes en place qui :

- assurent la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques, notamment en ce qui a trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la protection des renseignements personnels;
- continuent d'améliorer les mesures visant à déceler, faire cesser et prévenir le blanchiment d'argent;
- dédient des ressources à la recherche et à la surveillance des habitudes de jeu et offrent des outils permettant d'avoir de saines habitudes de jeu;
- facilitent la conception de produits et de services ainsi que le maintien de contrôles opérationnels afin d'atteindre un niveau d'intégrité élevé.

Technologie

Tout ce que nous faisons dépend de la technologie. À mesure que nous accroissons notre offre, nous devons nous assurer que l'accès aux systèmes et/ou à l'information n'est pas compromis et que nos systèmes peuvent continuer d'appuyer et de permettre la croissance des secteurs d'activité essentiels. La gestion de ces domaines de risque fait partie des activités courantes d'OLG, y compris :

- la protection contre les cyberattaques en s'assurant que les gens, les technologies et les processus sous-jacents au programme de cybersécurité d'OLG luttent efficacement contre les menaces existantes ou nouvelles;
- la définition de ses attentes et la surveillance des résultats de ses partenaires du secteur privé afin de s'assurer qu'ils conservent un niveau de sécurité adéquat;
- l'évaluation et l'amélioration des anciennes technologies du secteur de la loterie afin de satisfaire les besoins actuels et futurs;
- la conservation de la résilience opérationnelle en faisant constamment évoluer les plans qui permettent de réagir efficacement et rapidement en cas de défaillances technologiques;
- l'accroissement de l'orientation produit et client en optimisant le modèle de soutien des technologies de l'information de la Société.

6. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits
- Contrats de location
- Consolidation
- Provisions
- Éventualités

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitudes importantes, qui peuvent avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont commentés aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles
- Provisions
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement
- Produits et passifs contractuels
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues
- Avantages des employés

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites dans les Notes afférentes aux états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente, Audit interne, qui est responsable de l'audit interne, relève du Comité d'audit et de gestion des risques sur le plan fonctionnel et du président et chef de la direction sur le plan administratif.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.



Duncan Hannay
Président et chef de la direction
Risque

Le 18 juin 2024



Pinder Basi
Dirigeant principal, Finances et



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone (905) 265-5900
Télécopieur (905) 265-6390
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023;
 - les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
 - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
 - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion;
- des informations, contenues dans le document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2023-2024 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le Rapport annuel 2023-2024 d'OLG, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Canada)

Le 18 juin 2024

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés de la situation financière
Aux 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

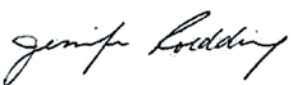
	Notes	2024	2023
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		251 \$	225 \$
Liquidités soumises à des restrictions	5	131	113
Clients et autres débiteurs	6	225	130
Somme à recevoir des fournisseurs de services	13	25	22
Charges payées d'avance		21	20
Stocks	7	38	35
Total des actifs courants		691	545
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	5	77	74
Immobilisations corporelles	8	798	776
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	213	221
Créances liées aux contrats de location-financement	9	145	148
Autres actifs	9	77	69
Total des actifs non courants		1 310	1 288
Total des actifs		2 001 \$	1 833 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	10	422 \$	384 \$
Provisions	11	42	31
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	13	114	92
Somme à payer au gouvernement du Canada	15	36	42
Partie courante des passifs contractuels	16	54	62
Partie courante des obligations locatives	9	24	21
Partie courante de la dette à long terme	17	12	11
Total des passifs courants		704	643
Passifs non courants			
Passifs contractuels	16	108	132
Obligations locatives	9	370	382
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	13	77	74
Dette à long terme	17	64	31
Avantages du personnel	22	9	9
Total des passifs non courants		628	628
Total des passifs		1 332	1 271
Capitaux propres			
Résultats non distribués		607	500
Surplus d'apport		62	62
Total des capitaux propres		669	562
Total des passifs et des capitaux propres		2 001 \$	1 833 \$

Engagements (notes 13 et 23)
Éventualités (note 24)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,


Jim Warren, président du conseil


Jennifer Roedding, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
Recettes tirées des loteries et des jeux		9 324 \$	9 198 \$
Moins : les lots des jeux de loterie		(2 586)	(2 608)
Produits tirés du jeu		6 738	6 590
Moins : les redevances aux fournisseurs de services		(2 211)	(2 082)
Produits tirés du jeu nets		4 527	4 508
Produits locatifs	9	119	117
Produits ne provenant pas du jeu		42	36
Produits	16	4 688	4 661
Charges (produits)			
Paielements aux partenaires	19	953	865
Commissions et redevances	18	476	467
Personnel		323	304
Cotisation sur les gains	14	201	207
Marketing et promotion		184	168
Maintenance des systèmes		99	77
Amortissement	8, 9	83	77
Impression, distribution et tests des billets		67	63
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	20	64	68
Installations		52	50
Nourriture, boissons et autres achats		17	16
Charges financières		15	15
Droits de nature réglementaire		11	5
Produits financiers		(24)	(19)
		2 521	2 363
Bénéfice net et résultat global		2 167 \$	2 298 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Total
Solde au 31 mars 2022		576 \$	62 \$	638 \$
Bénéfice net et résultat global		2 298	–	2 298
Versements à la Province de l'Ontario	12	(2 374)	–	(2 374)
Solde au 31 mars 2023		500 \$	62 \$	562 \$
Bénéfice net et résultat global		2 167	–	2 167
Versements à la Province de l'Ontario	12	(2 060)	–	(2 060)
Solde au 31 mars 2024		607 \$	62 \$	669 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		2 167 \$	2 298 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	8, 9	83	77
Produits financiers nets		(9)	(4)
Autres avantages des employés à long terme	22.iii	-	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions		2 241	2 370
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions			
(Augmentation) diminution des liquidités soumises à des restrictions		(21)	7
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs		(95)	22
(Augmentation) des autres actifs		(8)	-
(Augmentation) diminution de la somme à recevoir des fournisseurs de services		(2)	16
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance		(1)	1
(Augmentation) des stocks		(3)	-
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		35	11
Augmentation (diminution) des provisions		11	(20)
Augmentation (diminution) de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services		25	(47)
(Diminution) augmentation de la somme à payer au gouvernement du Canada		(6)	2
(Diminution) des passifs contractuels		(34)	(33)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		2 142	2 329
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		21	14
Dépenses d'investissement	8	(87)	(43)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(66)	(29)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Intérêts payés		(9)	(9)
Produit de la dette à long terme	17	44	2
Versements sur la dette à long terme	17	(11)	(15)
Paievements d'obligations locatives	9	(14)	(13)
Versements à la Province de l'Ontario		(2 060)	(2 374)
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(2 050)	(2 409)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		26	(109)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		225	334
Trésorerie à la clôture de l'exercice		251 \$	225 \$
<i>Informations supplémentaires sur les activités d'investissement hors trésorerie</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées		5 \$	2 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion de ce qui suit :

- les jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les mises sportives),
- le jeu numérique (sur OLG.ca et sur l'application d'OLG), et
- le jeu en établissement (qui comprend le jeu de casino et le jeu de bienfaisance).

La Société finance aussi directement et contribue à soutenir le secteur des courses de chevaux en Ontario (note 23 d.).

La Société est l'un des organismes régionaux de distribution des jeux de loterie nationaux, l'ensemble de ces organismes constituant collectivement la Société de la loterie interprovinciale.

La Société maintient une convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») pour l'exploitation des installations de casino, d'hôtel, de divertissement et de restauration de Caesars Windsor. La Société consolide la situation financière et les résultats de ces activités dans les états financiers consolidés. La Société ne consolide ni la situation financière ni les résultats des activités de CEWL.

La Société a conclu des ententes d'exploitation et de services de casino (« Casino Operating and Services Agreements » ou « COSA ») avec des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.) et des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulée Charitable Gaming Centre Service Provider Agreements (« CGCSPA ») avec certains fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (les « fournisseurs de services »). La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats des activités de ces fournisseurs de services. OLG continue d'exploiter et de gérer les établissements de jeu traditionnel tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Le siège social et le bureau principal de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 600, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 18 juin 2024.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement

a. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, y compris Caesars Windsor, et d'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), sa filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

b. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net (note 21 a. ii.).

c. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

d. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Consolidation (note 3 a.)
- Contrats de location (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits (note 16)
- Éventualités (note 24)

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont traités aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles (note 8)
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits et passifs contractuels (note 16)
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues (note 21)
- Avantages du personnel (note 22)

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

e. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2023.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et de Caesars Windsor. La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ou de jeu de bienfaisance et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière ni leurs résultats respectifs. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c. Présentation des états consolidés du résultat global

Les recettes tirées des loteries et des jeux représentent :

Loterie (détail) :

- les ventes tirées de produits de loterie de détail (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les mises sportives), avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance) :

- les gains nets avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique :

- les gains nets des jeux de style casino (« casinos en ligne ») et des produits de paris sportifs numériques (« mises sportives en ligne ») joués sur la plateforme de jeu numérique d'OLG, et
- les ventes tirées des produits de loterie achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG (« loterie en ligne ») avant déduction des lots.

Les lots des jeux de loterie, qui sont portés en réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, représentent les lots des produits de loterie de détail et des produits de loterie (à l'exclusion des produits de mises sportives en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont portées en réduction des produits tirés du jeu afin d'obtenir les produits tirés du jeu nets, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, ou au nom de ceux-ci, aux termes de la CGCSPA applicable, ou aux fournisseurs de services de jeu de casino, aux termes de la COSA applicable. Les redevances aux fournisseurs de services de jeu comprennent également d'autres ajustements, qui incluent essentiellement :

- le reclassement de montants aux produits locatifs pour refléter la juste valeur de la contrepartie de la composante locative de l'accord (note 16 a. iii.); et
- la comptabilisation de montants liés à la contrepartie reçue par anticipation relativement à certains regroupements (note 16 b. ii.).

d. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles modifications de normes entrent en vigueur pour les exercices à venir ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est autorisée; toutefois, la Société n'a pas adopté de manière anticipée les normes modifiées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Voici un sommaire des modifications qui pourraient être pertinentes pour la Société :

- Modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. Le classement des passifs comme courants ou non courants s'appuie sur les droits contractuels qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et il n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice des droits à différer le règlement ou par la question de savoir si la direction a l'intention ou prévoit de régler le passif dans les 12 mois. Les modifications exigent également de nouvelles informations à fournir pour les passifs non courants qui sont assujettis à des clauses restrictives futures.

La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

e. Autres méthodes comptables significatives

Note	Sujet
7	Stocks
8	Immobilisations corporelles
9	Contrats de location
11	Provisions
16	Produits
21	Gestion du risque financier et instruments financiers
22	Avantages du personnel
24	Éventualités

4. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (« OOF »). L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les postes et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires ou d'entiercement distincts.

	2024	2023
Partie courante		
Fonds déposés aux fins des lots a)	92 \$	91 \$
Sommes détenues au nom des clients du jeu numérique	35	21
Autres b)	4	1
	131	113
Partie non courante		
Fonds entiers c)	77	74
	77 \$	74 \$
Liquidités soumises à des restrictions	208 \$	187 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

5. Liquidités soumises à des restrictions (suite)

- a. Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts impayés de 133 millions de dollars (132 millions de dollars en 2023), déduction faite d'un montant estimé de 41 millions de dollars (41 millions de dollars en 2023) au titre de lots pour lesquels on ne prévoit pas qu'ils seront réclamés par les clients.
- b. Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent le produit tiré des prêts non utilisés contractés auprès de l'OOF et les fonds détenus en fiducie au nom du secteur des courses de chevaux en Ontario qui n'ont pas encore été distribués.
- c. Les fonds entiercés s'entendent des fonds détenus conformément à des conventions d'entiercement, et pour lesquels un passif correspondant est comptabilisé (note 13 b.). Les fonds ne peuvent être utilisés, et ils ne peuvent être libérés pour versement à la Société ou au fournisseur de services de jeu de casino en établissement que dans certaines circonstances conformément aux conventions.

6. Clients et autres débiteurs

	2024	2023
Créances clients	145 \$	93 \$
Dépôts des fournisseurs de services de jeu de casino	66	25
Autres débiteurs	14	12
Clients et autres débiteurs	225 \$	130 \$

Les méthodes comptables et l'exposition au risque de crédit de la Société, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs, sont présentées à la note 21.

7. Stocks

a. Méthode comptable

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de l'identification spécifique ou du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

b. Informations explicatives

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 84 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (79 millions de dollars au 31 mars 2023).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

a. Méthodes comptables

i. Comptabilisation et évaluation

Les acquisitions d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

ii. Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

iii. Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint
Matériel pour les jeux de loterie	De 5 à 7 ans
Matériel pour les établissements de jeu	De 5 à 10 ans

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

iii. Amortissement (suite)

Le matériel pour les établissements de jeu est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur comptabilisées et il n'est pas amorti.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

iv. Dépréciation

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2022	130 \$	1 811 \$	374 \$	25 \$	86 \$	96 \$	15 \$	2 537 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	5	21	–	4	6	8	44
Sorties et mises hors service	–	–	(138)	–	–	(9)	–	(147)
Solde au 31 mars 2023	130 \$	1 816 \$	257 \$	25 \$	90 \$	93 \$	23 \$	2 434 \$
Solde au 1^{er} avril 2023	130 \$	1 816 \$	257 \$	25 \$	90 \$	93 \$	23 \$	2 434 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	7	13	–	–	12	56	88
Sorties et mises hors service	–	–	(23)	(3)	(10)	(9)	–	(45)
Solde au 31 mars 2024	130 \$	1 823 \$	247 \$	22 \$	80 \$	96 \$	79 \$	2 477 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2022	41 \$	1 246 \$	321 \$	21 \$	31 \$	84 \$	– \$	1 744 \$
Amortissements pour l'exercice	–	27	16	1	11	6	–	61
Sorties et mises hors service	–	–	(138)	–	–	(9)	–	(147)
Solde au 31 mars 2023	41 \$	1 273 \$	199 \$	22 \$	42 \$	81 \$	– \$	1 658 \$
Solde au 1^{er} avril 2023	41 \$	1 273 \$	199 \$	22 \$	42 \$	81 \$	– \$	1 658 \$
Amortissements pour l'exercice	–	40	8	1	11	6	–	66
Sorties et mises hors service	–	–	(23)	(3)	(10)	(9)	–	(45)
Solde au 31 mars 2024	41 \$	1 313 \$	184 \$	20 \$	43 \$	78 \$	– \$	1 679 \$

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2023	89 \$	543 \$	58 \$	3 \$	48 \$	12 \$	23 \$	776 \$
Solde au 31 mars 2024	89 \$	510 \$	63 \$	2 \$	37 \$	18 \$	79 \$	798 \$

Les actifs liés à des contrats de location simple aux termes desquels OLG est le bailleur ou le sous-bailleur comprennent des terrains de 63 millions de dollars (63 millions de dollars au 31 mars 2023) et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 338 millions de dollars (355 millions de dollars au 31 mars 2023).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location

a. Méthode comptable

i. À titre de preneur

Au moment de la passation d'un contrat, la Société apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Tous les contrats de location sont constatés en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début sauf pour ce qui est :

- des contrats de location d'actifs dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en fonction de la valeur du bien sous-jacent, à l'état neuf); et
- des contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués selon le montant de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, plus les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, et s'il est impossible de déterminer ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début, les paiements de loyers au cours des périodes de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et les pénalités relatives à la résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat de location de manière anticipée.

Dans le cas des contrats qui à la fois confèrent à la Société le droit d'utiliser un bien identifié et exigent que des services soient fournis à la Société par le bailleur, la Société a choisi de comptabiliser l'ensemble du contrat comme un contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite évalués au coût amorti diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti et sont réévaluées lorsqu'il y a une modification des paiements de loyers futurs au titre de la location en raison d'un changement d'indice ou de taux ou s'il y a un changement quant à l'évaluation que fait la Société de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation.

ii. À titre de bailleur

La Société détermine à la passation du contrat de location si ce dernier est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en appréciant si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est alors considéré comme étant un contrat de location-financement; autrement, il est considéré comme étant un contrat de location simple.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise de façon distincte sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue le classement d'un contrat de location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non par rapport au bien sous-jacent.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

La Société comptabilise les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple à titre de produits, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location, au poste Produits locatifs des états consolidés du résultat global.

La Société comptabilise les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement, lesquels sont présentés comme des créances liées aux contrats de location-financement, pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les créances liées aux contrats de location-financement sont initialement évaluées à la valeur actualisée des loyers à recevoir par la Société. Les loyers reçus sont ventilés entre une réduction des créances liées aux contrats de location-financement et les produits financiers sur la durée du contrat de location.

b. Informations explicatives

i. À titre de preneur

La Société loue des terrains et des propriétés (locaux pour bureaux, espace commercial du Centre des prix, entrepôts et un complexe de casino) aux termes de contrats à long terme. Des options de prolongation sont prises en compte dans la détermination des modalités des contrats de location lorsque la Société peut raisonnablement s'attendre à exercer cette option. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables pendant la durée du contrat de location.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût	2024	2023
Solde aux 1 ^{er} avril	302 \$	293 \$
Entrées	1	—
Modifications	8	9
Sorties	(1)	—
Solde aux 31 mars	310 \$	302 \$

Cumul des amortissements	2024	2023
Solde aux 1 ^{er} avril	81 \$	65 \$
Amortissement pour l'exercice	17	16
Sorties	(1)	—
Solde aux 31 mars	97 \$	81 \$

Valeur comptable	2024	2023
Solde aux 31 mars	213 \$	221 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

i. À titre de preneur (suite)

Obligations locatives

	2024	2023
Solde aux 1 ^{er} avril	403 \$	411 \$
Entrées	1	–
Charge d'intérêts	12	12
Ajustement des paiements de loyers variables	11	12
Versements d'intérêts	(12)	(12)
Remboursements de principal	(21)	(20)
Solde aux 31 mars	394 \$	403 \$
Partie courante	24 \$	21 \$
Partie non courante	370	382
	394 \$	403 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être effectués par la Société après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2025	35 \$
2026	32
2027	31
2028	31
2029	31
Par la suite	335
Total des obligations locatives non actualisées	495 \$
Moins : les intérêts théoriques sur les contrats de location	(101)
Total des paiements de loyers actualisés	394 \$

Montants comptabilisés dans les états consolidés des flux de trésorerie

	2024	2023
Total des sorties de fonds aux fins de contrats de location	33 \$	31 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. À titre de bailleur

Les produits locatifs tirés des contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont les suivants :

	2024	2023
Contrats de location-financement		
Produits financiers attribuables aux créances liées aux contrats de location-financement	4 \$	4 \$
Contrats de location simple		
Produits locatifs tirés des paiements de loyers fixes	44 \$	42 \$
Produits locatifs tirés des paiements de loyers variables	75	75
Total des produits tirés des contrats de location simple	119 \$	117 \$

Contrats de location simple

La Société loue ou sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement des propriétés et des terrains aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location simple. Les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes et des paiements variables sur la durée du contrat de location.

Dans le cas de certains contrats de location visant des terrains et des bâtiments, un fournisseur de services de jeu de casino en établissement a payé d'avance 61 millions de dollars pour l'utilisation du terrain et du bâtiment. Le fournisseur de services de jeu de casino en établissement a la possibilité de résilier le contrat de location à tout moment et, au moment de la résiliation, la Société doit payer au fournisseur de services de jeu de casino en établissement la juste valeur du terrain et du bâtiment. Le paiement anticipé représente une partie des produits locatifs différés (note 16 b. ii) et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par le fournisseur de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.).

Pour les paiements de loyers qui ont été reportés à des périodes ultérieures, la Société a comptabilisé les reports comme autres actifs de 69 millions de dollars (69 millions de dollars au 31 mars 2023) dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels à payer à la Société découlant de contrats de location simple, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2025	42 \$
2026	42
2027	42
2028	42
2029	42
Par la suite	538
	748 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

Contrats de location-financement

La Société sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement un terrain de stationnement et un centre de divertissement aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location-financement. Les paiements de loyers comportent des paiements fixes et des paiements variables sur la durée des contrats de location.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location-financement, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2025	11 \$
2026	11
2027	11
2028	12
2029	12
Par la suite	135
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	192 \$
Produits financiers non acquis	(33)
Créances liées aux contrats de location-financement, montant brut	159 \$
Moins : les pertes de crédit attendues	(7)
Créances liées aux contrats de location-financement	152 \$
Partie courante des créances liées aux contrats de location-financement (présentée dans les autres débiteurs)	7 \$
Partie non courante des créances liées aux contrats de location-financement	145 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur sur les créances liées aux contrats de location-financement sont présentées à la note 21.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	2024	2023
Fournisseurs et charges à payer	128 \$	108 \$
Lots à payer au titre des lots des jeux de loterie non réclamés et estimés	93	91
Passif au titre des gros lots progressifs	63	66
Avantages des employés à court terme	33	33
Commissions à payer	39	37
Dépôts des clients	39	22
Autres créditeurs et charges à payer	27	27
Fournisseurs et autres créditeurs	422 \$	384 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité relatif aux fournisseurs et autres créditeurs sont présentées à la note 21.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

11. Provisions

a. Méthode comptable

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

b. Informations explicatives

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions en justice	Autres provisions	Total
Solde au 1^{er} avril 2023	26 \$	5 \$	31 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	11	—	11
Solde au 31 mars 2024	37 \$	5 \$	42 \$

Actions en justice

Le résultat final des actions en justice (y compris des règlements et des montants adjugés éventuels) dépend de plusieurs facteurs et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les poursuites pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée (y compris celles pour lesquelles le résultat ne peut être évalué à l'heure actuelle), parce que leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel (note 24), à moins que la probabilité d'un résultat soit faible ou que la présentation d'information à leur sujet risque de porter gravement préjudice à un litige ou à un différend en cours.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent essentiellement des provisions pour les obligations de démantèlement.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

12. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les parties liées et les transactions connexes comprennent :

- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) – paiements à la Province de 2 060 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 (2 374 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023) dans les états consolidés des variations des capitaux propres;
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier – locaux pour bureaux comportant des paiements de loyers de 5 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 comptabilisés au poste Installations des états consolidés du résultat global (5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023);
- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) – cotisation sur les gains (note 14);
- OOF – conventions d'emprunt (note 17);
- Commission du régime de retraite de l'Ontario – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 22 b. ii.);
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») - autres avantages à long terme (note 22 b. iii.);
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – droits de 10 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 comptabilisés au poste Droits de nature réglementaire (5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023) et droits de 2 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 (2 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023) comptabilisés au poste Redevances aux fournisseurs de services des états consolidés du résultat global;
- Autres parties liées – total des transactions de 4 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 (5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et les membres de l'équipe de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2023-2024 comprend des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi et des jetons de présence totalisant 5 millions de dollars (6 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services

Somme à recevoir des fournisseurs de services

	2024	2023
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	21 \$	20 \$
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance c)	6	4
Moins : les pertes de crédit attendues	(2)	(2)
Somme à recevoir des fournisseurs de services	25 \$	22 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur liés à la somme à recevoir des fournisseurs de services est présentée à la note 21.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services

	2024	2023
Partie courante		
Somme à payer à l'exploitant a)	18 \$	18 \$
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	96	74
	114	92
Partie non courante		
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	77	74
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	191 \$	166 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services sont présentées à la note 21.

a. Somme à payer à l'exploitant

i. Caesars Windsor

En vertu de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor, l'exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions la convention d'exploitation en question.

La Société et CEWL ont une entente intitulée Additional Services and Extension Agreement (« ASEA ») qui prévoyait une prolongation de la durée de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor. La période de prolongation, selon la définition de la LCEE, a commencé le 1^{er} août 2020 et prend fin le 1^{er} août 2025, et la Société a le choix de prolonger à nouveau la durée de un an jusqu'au 1^{er} août 2026. Aux termes de l'ASEA, l'exploitant a droit essentiellement aux redevances d'exploitant courantes stipulées dans la convention d'exploitation, à un paiement de prolongation de 4 millions de dollars par année (calculé sur une base journalière) et à une redevance pour la dernière période d'exploitation, telle qu'elle est définie, au lieu des redevances d'exploitant actuelles au cours des six derniers mois de l'ASEA.

Dans le cas de Caesars Windsor, la filiale de l'exploitant est l'employeur du personnel y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement

Aux termes de la COSA conclue avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, le cas échéant. La partie courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les redevances à payer aux fournisseurs de services. Est également inclus un montant estimatif à payer à un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto si ce fournisseur met fin à un contrat de location de façon anticipée ou à l'échéance (note 9 b. ii).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

13. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

En raison de la méthode de calcul et du calendrier de règlement, certains regroupements de zones de jeu peuvent être en situation de créance à la fin de l'exercice. Certaines sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement sont soumises à l'imputation d'intérêts. Lorsque les sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ne peuvent être réglées sur une base nette ou qu'OLG n'a pas l'intention de procéder à ce mode de règlement, ces sommes ont été présentées séparément de celles qui sont à payer aux fournisseurs de services.

La partie non courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les fonds entiercés (note 5) conformément à des conventions d'entiercement, lesquels sont remboursables à l'échéance des conventions, sous réserve du respect de certaines conditions.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

13. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

Le tableau ci-après présente les regroupements de zones de jeu de casino en établissement d'OLG :

Regroupement	Établissement	Fournisseur de services	Date d'entrée en vigueur de la COSA	Échéance de la COSA
Est	Thousand Islands Kawartha Downs Belleville Peterborough	Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)	11 janvier 2016	31 mars 2040
Sud-Ouest	Point Edward London Clinton Chatham Hanover Woodstock Sarnia	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	9 mai 2017	31 mars 2037
Nord	Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay Kenora (nouvel établissement*)	Gateway	30 mai 2017	31 mars 2037
Ottawa	Rideau	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	12 septembre 2017	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	Toronto Ajax Great Blue Heron Pickering	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	23 janvier 2018	22 janvier 2039
Ouest de la région du Grand Toronto	Brantford Flamboro Mohawk Grand River	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	1 ^{er} mai 2018	31 mars 2038
Centre	Innisfil Casino Rama Wasaga Beach	Gateway	18 juillet 2018	31 juillet 2041
Niagara	Casino Niagara Fallsview	MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE)	11 juin 2019	31 mars 2040
Windsor**	Caesars Windsor	À déterminer	À déterminer	À déterminer

* Pas encore construit au 31 mars 2024.

** Un appel d'offres pour l'exploitation de Caesars Windsor est toujours en cours.

c. Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance

Au 31 mars 2024, 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario étaient exploités par des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance. Aux termes des CGCSPA, lesquelles doivent venir à échéance le 31 mars 2030, un fournisseur de services de jeu de bienfaisance a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu). La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance représente les montants à payer à la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

14. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les établissements respectifs, selon la définition qui en est donnée, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 201 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 (207 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services de jeu de casino en établissement se charge des activités courantes d'un établissement.

15. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2024, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 36 millions de dollars (42 millions de dollars au 31 mars 2023). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada. La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer au gouvernement du Canada sont présentées à la note 21.

Les sommes versées au gouvernement du Canada comprennent :

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie. Le montant est comptabilisé au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu du Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH) adopté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période de déclaration est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux charges se rapportant aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada et figure au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

16. Produits

a. Méthode comptable

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). Dans le cas des jeux administrés, la Société peut déterminer son rendement sur une transaction de ventes avec plus de certitude, alors qu'aux termes de l'IFRS 9, l'incertitude est plus grande. L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées au jeu entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15.

i. Produits tirés du jeu et produits tirés du jeu nets

Aux termes de l'IFRS 15

Les produits tirés des billets de loterie pour lesquels les résultats sont déterminés par tirage sont comptabilisés une fois que le tirage a lieu, déduction faite des lots attribués. Ces billets sont vendus aux clients soit par l'entremise de détaillants de loterie ou sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, au moment où les détaillants mettent ces jeux en vente au public. Ce moment survient lorsque les détaillants activent les billets, un indicateur indirect de leur vente future à un client.

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux centres de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux établissements de jeu de casino exploités par les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, le cas échéant.

Aux termes de l'IFRS 9

Dans le cas des jeux de loterie, des mises sportives et des jeux de casino (Caesars Windsor et casinos numériques) qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle le tirage a lieu, l'événement est réglé ou la partie est jouée. Les produits représentent l'écart entre les montants gagnés grâce à la vente de billets de loterie et de billets liés à des mises sportives, moins les montants au titre des lots, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés, des réévaluations à la juste valeur des positions non réglées au titre des mises sportives et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. Produits ne provenant pas du jeu

Aux termes de l'IFRS 15, les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, du divertissement et d'autres services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement et de services de jeu de bienfaisance.

iii. Produits locatifs

Aux termes de l'IFRS 15, la Société loue certaines propriétés en contrepartie de paiements de loyers fixes et de paiements de location variables, selon le cas, aux termes de contrats de location, y compris des remboursements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation, en vertu de certains contrats de location. Les paiements de loyers fixes et les paiements de loyers variables sont comptabilisés dans les produits locatifs à mesure qu'ils sont gagnés. En plus de ces paiements, un ajustement est effectué dans le cas de certains contrats de location conclus avec des fournisseurs de services, aux termes de l'IFRS 15, lequel vise à réaffecter les produits tirés du jeu nets aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des paiements de loyers.

iv. Autres éléments des produits

Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

Dans le cas des programmes qui permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours d'une opération de jeu ou de l'achat de commodités non liées au jeu, ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments distincts de la transaction génératrice de produits.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit d'obtenir de l'argent, un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté en réduction des produits. Lorsque les points sont échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit de recevoir des biens et services gratuits ou des parties gratuites, un passif financier est inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur juste valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Les produits sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, après quoi le passif financier est décomptabilisé.

Éléments fournis gratuitement et incitatifs en argent

Lorsque des biens ou des services ou encore des parties ou des billets sont fournis gratuitement aux clients hors du cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services gratuits ou de ces billets gratuits.

Lorsqu'un joueur reçoit un incitatif en argent, un passif financier est comptabilisé au moment où l'incitatif est accordé et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Lorsque l'incitatif en argent est échangé, qu'il vient à échéance ou qu'il est perdu, le passif financier est décomptabilisé.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

a. Méthode comptable (suite)

iv. Autres éléments des produits (suite)

Passifs contractuels

Les fonds perçus relativement à des positions non réglées liées à des mises sportives et à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés à l'issue d'un événement ou par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit événement ou tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits tirés du jeu devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu ou qu'un événement est réglé, et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs.

Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA applicable.

b. Informations explicatives

i. Ventilation des produits

Les produits de la Société par domaine d'activité se ventilent comme suit :

2024	Loterie	Jeu en établissement		Jeu numérique		Total
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance	Loterie en ligne	Casino et mises sportives en ligne	
Recettes tirées des loteries et des jeux	4 221 \$	3 956 \$	397 \$	242 \$	508 \$	9 324 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 466)	–	–	(120)	–	(2 586)
Produits tirés du jeu	1 755 \$	3 956 \$	397 \$	122 \$	508 \$	6 738 \$
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	–	(1 977)	(234)	–	–	(2 211)
Produits tirés du jeu nets	1 755 \$	1 979 \$	163 \$	122 \$	508 \$	4 527 \$
Produits locatifs	–	119	–	–	–	119
Produits ne provenant pas du jeu	–	42	–	–	–	42
Produits	1 755 \$	2 140 \$	163 \$	122 \$	508 \$	4 688 \$
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini						3 761
Produits tirés des jeux avec mises						927
Produits						4 688 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

b. Informations explicatives (suite)

i. Ventilation des produits (suite)

2023	Loterie	Jeu en établissement		Jeu numérique		Total
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance	Loterie en ligne	Casino et mises sportives en ligne	
Recettes tirées des loteries et des jeux	4 357 \$	3 841 \$	331 \$	218 \$	451 \$	9 198 \$
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 500)	–	–	(108)	–	(2 608)
Produits tirés du jeu	1 857 \$	3 841 \$	331 \$	110 \$	451 \$	6 590 \$
Moins : les redevances aux fournisseurs de services	–	(1 882)	(200)	–	–	(2 082)
Produits tirés du jeu nets	1 857 \$	1 959 \$	131 \$	110 \$	451 \$	4 508 \$
Produits locatifs	–	117	–	–	–	117
Produits ne provenant pas du jeu	–	36	–	–	–	36
Produits	1 857 \$	2 112 \$	131 \$	110 \$	451 \$	4 661 \$
Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini						3 811
Produits tirés des jeux avec mises						850
Produits						4 661 \$

ii. Passifs contractuels

	2024	2023
Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu a)	132 \$	155 \$
Produits locatifs différés b)	17	19
Produits différés liés à la loterie et aux mises sportives	4	8
Montant prévu au titre des lots	4	8
Cartes-cadeaux	5	4
	162	194
Moins : la partie courante	(54)	(62)
Passifs contractuels	108 \$	132 \$

Le montant de 38 millions de dollars pris en compte dans les passifs contractuels au 31 mars 2023 a été comptabilisé en tant que produits au cours de l'exercice 2023-2024 (36 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

a. Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto

Ces passifs représentent la contrepartie reçue par anticipation des fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. Passifs contractuels (suite)

b. Produits locatifs différés

Les produits locatifs différés représentent la somme payée d'avance par le fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford (note 9 b. ii).

17. Dette à long terme

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la dette à long terme sont présentées à la note 21.

	2024	2023
Emprunt relatif aux terminaux de loterie a)	29	40
Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service b)	47	2
	76	42
Moins : la partie courante	(12)	(11)
Dette à long terme	64 \$	31 \$

Le 1^{er} juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

La charge d'intérêts découlant de la dette à long terme comprise dans les charges financières s'est élevée à 2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (1 million de dollars au 31 mars 2023).

a. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin de financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre d'un réseau de communication amélioré. La première facilité, dont le solde cumulatif s'élève à 56 millions de dollars, intérêts compris, a été remboursée au moyen de la deuxième facilité le 30 avril 2021. L'emprunt sur la deuxième facilité est remboursable sur cinq ans selon des versements semestriels moyens de 6 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) à 1,641 pour cent par année et est non garanti. L'emprunt arrive à échéance le 30 avril 2026.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

17. Dette à long terme (suite)

b. Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service

Le 3 mai 2022, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 56 millions de dollars, destiné au financement de l'achat et de l'installation de terminaux de loterie libre-service. Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a prélevé un montant de 44 millions de dollars sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 47 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à l'achèvement du projet ou le 31 décembre 2025, selon la première des deux éventualités à survenir, au moyen de la deuxième facilité. La première facilité porte intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois majoré de 0,533 pour cent par année, composé trimestriellement, et est non garantie. La deuxième facilité, qui n'a pas encore été prélevée, sera remboursable sur cinq ans en versements semestriels égaux de principal et d'intérêts.

c. Versements au cours des cinq prochains exercices

Les remboursements de principal relatifs à la dette à long terme qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices ont été établis approximativement comme suit :

Aux 31 mars	Remboursements de principal
2025	12 \$
2026	20
2027	15
2028	9
2029	10
Par la suite	10
	76 \$

18. Commissions et redevances

	2024	2023
Commissions aux détaillants de loterie a)	319 \$	330 \$
Redevances à l'exploitant b)	147	129
Autres c)	10	8
Commissions et redevances	476 \$	467 \$

a. Commissions aux détaillants de loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits acquis par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

b. Redevances à l'exploitant

Les redevances à l'exploitant sont constituées des redevances versées à l'exploitant de Caesars Windsor ainsi qu'aux fournisseurs de services de jeu de loterie et de jeu numérique.

c. Autres

Cette catégorie comprend principalement les redevances versées à des tiers à l'égard des centres Jouez sensé.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

19. Paiements aux partenaires

	Notes	2024	2023
Paiements au gouvernement du Canada	15	420 \$	390 \$
Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	23 c.	163	123
Commissions aux administrations municipales a)		157	152
Financement lié aux courses de chevaux	23 d.	113	116
Autres b)		100	84
Paiements aux partenaires		953 \$	865 \$

a. Commissions aux administrations municipales

Les municipalités qui accueillent un établissement de jeu de casino reçoivent une commission fondée sur un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques, des produits tirés des jeux sur table en direct et de produits tirés des mises sportives, selon la définition qui en est donnée dans les conventions de redevance aux municipalités. La Première Nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »), à titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino, touche un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans la convention de redevance.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

b. Autres

Les autres paiements aux partenaires comprennent les paiements effectués aux organismes de bienfaisance et à d'autres groupes sans but lucratif ainsi que le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN, selon la définition qui en est donnée dans l'entente de partage des produits.

20. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

	2024	2023
Charges générales et administratives a)	71 \$	76 \$
Frais liés aux guichets automatiques bancaires	(4)	(4)
Produits divers	(3)	(4)
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	64 \$	68 \$

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers

a. Méthode comptable

i. Actifs financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables ou du prix de transaction. Par la suite, leur évaluation dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs, selon le modèle économique utilisé pour la gestion des actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs financiers de la Société, classés comme étant et ultérieurement évalués au coût amorti, se composent de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La Société n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie tirés de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

ii. Passifs financiers

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs.

Les passifs financiers non dérivés de la Société évalués au coût amorti se composent des fournisseurs et autres créditeurs, de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada, de la dette à long terme et des obligations locatives. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les passifs financiers dérivés de la Société évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 16 b. ii.). Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisé en résultat net.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

a. Méthode comptable (suite)

iii. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv. Dépréciation des actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit, fondée sur la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Société aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui sont les pertes découlant d'un cas de défaillance éventuel sur la durée de vie attendue de l'actif financier. Dans le cas de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement, la Société utilise les pertes de crédit réelles historiques, après ajustement visant à tenir compte de la conjoncture économique courante et des prévisions quant aux circonstances futures. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres des états consolidés du résultat global.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

b. Informations explicatives

i. Vue d'ensemble

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

ii. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux directives et lignes directrices en matière de gestion des risques du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer, de gérer et de superviser les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Le conseil d'administration tient compte des risques d'entreprise et de l'appétit pour le risque lors de ses délibérations, notamment lors de la planification stratégique, de l'examen du budget et de l'approbation des transactions importantes. Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure la surveillance, l'orientation et le soutien du programme de gestion des risques d'entreprise. La fonction d'audit interne seconde le CAGR dans son rôle de surveillance. Elle effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au CAGR.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. Cadre de gestion des risques (suite)

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, l'établissement de limites et contrôles appropriés des risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à tous les niveaux de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et de créer un environnement de contrôle rigoureux permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

iii. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Le montant brut des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, lequel est cependant atténué par les lettres de crédit et les fonds entiers détenus par les fournisseurs de services, comme il en est fait mention ci-dessous.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent principalement le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et les dépôts de fournisseurs de services de jeu de Casino en transit, et ils doivent être réglés dans les 40 jours suivant leur comptabilisation. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. Les débiteurs liés aux détaillants de loterie et les fournisseurs de services de jeu de Casino sont, par leur nature, à court terme et sont perçus par balayage des comptes bancaires ou les dépôts effectués sur les comptes bancaires de la Société, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte importante liée aux clients et autres débiteurs.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite des pertes de crédit attendues. Aux 31 mars 2024 et 31 mars 2023, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société était négligeable. Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

iii. Risque de crédit (suite)

Somme à recevoir des fournisseurs de services

La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement se rapporte principalement au calcul et à la date de règlement des redevances aux fournisseurs de services et elle devrait être réglée dans les 120 jours suivant la clôture de l'exercice. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. En vertu des COSA, chaque fournisseur de services de jeu de casino en établissement a remis à la Société une lettre de crédit ou des fonds entiers. Le montant de chaque lettre de crédit ou des fonds entiers dépassait la somme à payer à la Société au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2024, le montant brut à recevoir des fournisseurs de services s'élevait à 27 millions de dollars (24 millions de dollars au 31 mars 2023) et il se rapportait principalement à un fournisseur de services de jeu de casino en établissement, ce qui représente 78 pour cent (84 pour cent au 31 mars 2023) du montant brut à recevoir des fournisseurs de services.

Au 31 mars 2024, la Société disposait d'une provision pour pertes de crédit attendues de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 mars 2023), liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. La Société est d'avis que la provision pour pertes de crédit attendues est suffisante pour refléter le risque de crédit connexe.

Créances liées aux contrats de location-financement

Les créances liées aux contrats de location-financement représentent les paiements devant être reçus sur la durée des contrats de location.

Au 31 mars 2024, le montant brut des créances liées aux contrats de location-financement s'établissait à 159 millions de dollars (162 millions de dollars au 31 mars 2023) et était à recevoir de deux fournisseurs de services de jeu en établissement. La Société n'a jamais subi de perte au titre de paiements exigibles découlant de créances liées aux contrats de location-financement.

Au 31 mars 2024, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 7 millions de dollars (7 millions de dollars au 31 mars 2023) et elle se rapportait aux créances liées aux contrats de location-financement. La Société est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

iv. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

iv. Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers et les flux de trésorerie contractuels, y compris le principal et les intérêts de la dette à long terme, se résument ainsi :

2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations locatives (note 9)	394 \$	495 \$	35 \$	32 \$	93 \$	335 \$
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	422	422	422	—	—	—
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (note 13)	191	191	114	—	—	77
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 15)	36	36	36	—	—	—
Dette à long terme (note 17)	76	82	12	22	38	10
	1 119 \$	1 226 \$	619 \$	54 \$	131 \$	422 \$

2023	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations locatives (note 9)	403 \$	512 \$	32 \$	33 \$	91 \$	356 \$
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	384	384	384	—	—	—
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (note 13)	166	166	92	—	—	74
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 15)	42	42	42	—	—	—
Dette à long terme (note 17)	42	44	12	12	19	1
	1 037 \$	1 148 \$	562 \$	45 \$	110 \$	431 \$

v. Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme.

Au 31 mars 2024, la dette à long terme se composait de deux conventions d'emprunt conclues avec l'OOF. Chaque emprunt est assujéti à un taux d'intérêt établi au moment où l'emprunt est consenti; il est assorti d'un taux fixe pour la durée de l'emprunt. Les conventions d'emprunt sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

v. Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2024, les liquidités non soumises à des restrictions de la Société totalisaient 251 millions de dollars (225 millions de dollars au 31 mars 2023), la partie courante des liquidités soumises à des restrictions se chiffrait à 131 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 mars 2023) et la partie non courante des liquidités soumises à des restrictions s'élevait à 77 millions de dollars (74 millions de dollars au 31 mars 2023). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

vi. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions ainsi que des clients et autres débiteurs avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers ou du fait que les montants sont détenus dans des comptes d'entiercement. La valeur comptable de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location avoisine également leur juste valeur compte tenu de la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la partie courante de certains passifs dérivés contractuels avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

Les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur. La partie non courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services avoisine la juste valeur étant donné que les montants dus sont détenus dans des comptes d'entiercement. La juste valeur de la dette à long terme de la Société ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 9 b.) oblige la Société à racheter, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Les passifs financiers dérivés de la Société représentant les transactions liées aux mises pour certains jeux de loterie à tirage qui devraient avoir lieu dans l'avenir ainsi que les positions non réglées liées à des mises sportives font intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

vi. Évaluation de la juste valeur (suite)

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

22. Avantages du personnel

a. Méthode comptable

i. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charge au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

ii. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, classés en tant que régimes généraux et obligatoires, étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies et ne constate aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global.

iii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation.

iv. Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

v. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

22. Avantages du personnel (suite)

b. Informations explicatives

i. Régimes à cotisations définies

L'exploitant de Caesars Windsor a établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de son personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies de Caesars Windsor pour l'exercice 2023-2024 s'est chiffrée à 7 millions de dollars (7 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

ii. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »), lesquels sont administrés par la Commission du régime de retraite de l'Ontario. La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite.

Le taux des cotisations pour la CRF est fixé par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2023-2024 ont totalisé 12 millions de dollars (11 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

iii. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La CSPAAT est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2024, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 mars 2023), dont une tranche de 9 millions de dollars (9 millions de dollars au 31 mars 2023) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 mars 2023), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 10). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

L'exploitant de Caesars Windsor est un employeur mentionné à l'annexe 1 de la Loi, et il n'est pas assujéti aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

23. Engagements

	TVH sur les engagements locatifs a)	Fournisseurs b)	Total
2025	10 \$	93 \$	103 \$
2026	9	21	30
2027	8	7	15
2028	6	7	13
2029	4	7	11
	37	135	172
Par la suite	62	44	106
	99 \$	179 \$	278 \$

a. TVH sur les engagements de location

La Société et Caesars Windsor ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 15 b., relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

b. Fournisseurs

Au 31 mars 2024, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique et de logiciels, les services publics, le marketing, les services de jeu de loterie et de jeu numérique et le processus d'impression des billets, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

c. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012, pour ce qui est des produits générés pour l'exercice 2010-2011, et pour chacun des exercices compris dans la période restante du contrat initial de 20 ans, douze paiements mensuels s'élevant au total à un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis conformément à l'Entente de partage des recettes des jeux (le « paiement à l'OFNLP au titre de l'Entente de partage des recettes des jeux »). Au cours de l'exercice 2023-2024, la somme de 163 millions de dollars a été passée en charges (123 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023) en tant que paiements mensuels à l'OFNLP au titre du partage des produits, dans le cadre de cette entente.

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Le 1^{er} avril 2019, la Société a commencé à financer directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions d'un nouvel accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé, ce qui fournit au secteur jusqu'à 117 millions de dollars par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est initialement engagée à verser 3 millions de dollars par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature. La période de financement transitoire a été modifiée pour se poursuivre jusqu'à la fin de la première période de l'accord, soit le 31 mars 2026.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

23. Engagements (suite)

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux (suite)

La Société fournit également au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

24. Éventualités

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de ses contrats. La Société exerce un jugement important dans la détermination de la probabilité de perte lors de l'évaluation des passifs éventuels. La Société estime que la probabilité d'une sortie de ressources éventuelle ne peut être déterminée ou qu'il n'est pas probable que le résultat final de ces procédures et réclamations, individuellement ou collectivement, aura un effet négatif important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société. La Société comptabilise une provision pour litiges (y compris les règlements et les montants adjugés éventuels) au cours de la période où le résultat final devient probable et lorsque ce montant peut être estimé (note 11). La Société réévalue, à la clôture de chaque période, si les probabilités ou les estimations propres à chaque situation ont changé. Toute modification, le cas échéant, de ces éventualités sera passée en charges dans les états consolidés du résultat global.



olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2
705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 600
Toronto (Ontario) M2P 2B8
416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

ConnexOntario – Soutien pour le jeu problématique

1-866-531-2600

ISSN 1499 4887

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2023-24 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.